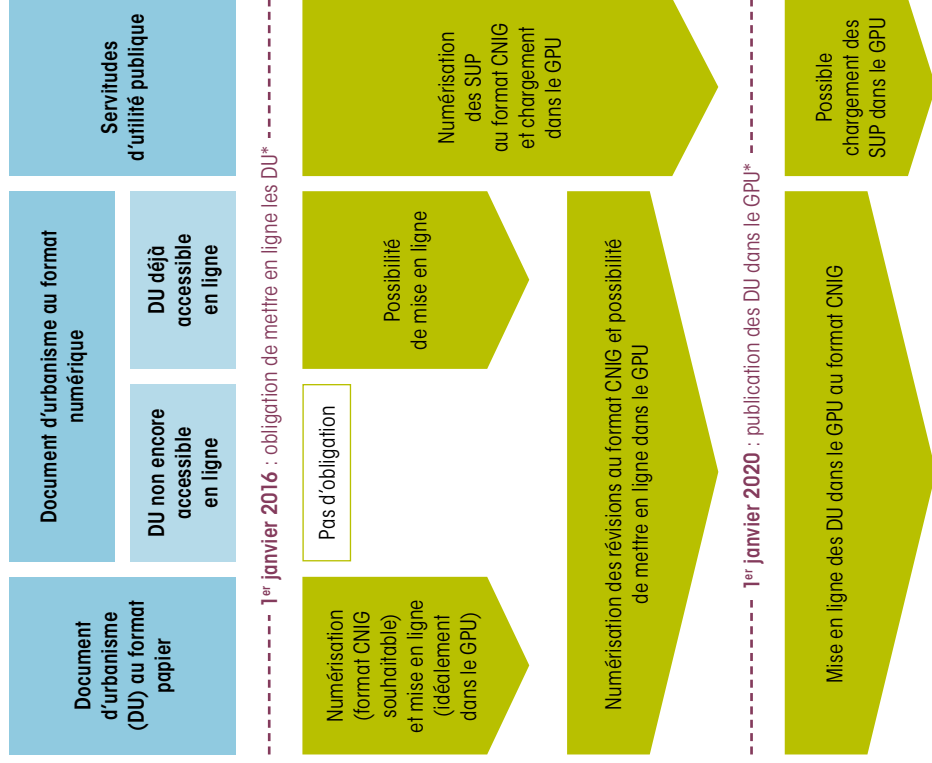


Numériser les documents d'urbanisme

Un atout au service des collectivités

pour y déposer leurs documents d'urbanisme pourront ainsi bénéficier des facilités de mise en ligne offertes par le GPU. Pour les autres, celles qui ont déjà mis leurs documents d'urbanisme à disposition des citoyens via des infrastructures de données géographiques locales, le GPU sera en capacité de collecter l'ensemble des informations dans la mesure où le format CNIG est respecté.



AUCUNE OBLIGATION DE CHARGEMENT DES DU DANS LE GPU
 LES RÉVISIONS DES DU PEUVENT ÊTRE CHARGÉES DANS LE GPU
 TOUTS LES DU ET ACTUALISÉS DANS LE GPU

Efficace, économique, démocratique... la numérisation des documents d'urbanisme est un atout pour les citoyens et les acteurs publics. La numérisation c'est :

- plus de démocratie locale : en numérisant, il est désormais possible de diffuser sur internet les informations sur les documents d'urbanisme et les règles d'urbanisme attachées à chaque parcelle, permettant à chacun de s'informer notamment sur les droits à construire. Finies les contraintes d'horaires d'ouverture, l'éloignement, etc.
- plus d'efficacité avec un outil moderne : en numérisant, les services d'urbanisme et d'aménagement des collectivités locales vont travailler directement sur des documents dématérialisés, ce qui leur permet de croiser les analyses et de faire des mises à jour facilement ;
- plus d'économies : en numérisant, on permet aux élus, aux professionnels

et aux divers acteurs de l'aménagement du territoire d'accéder facilement et gratuitement à l'information sur les règles d'urbanisme.

NUMÉRISER, c'est aussi respecter les dispositions de la directive européenne Inspire qui vise la mise à disposition d'informations géolocalisées auprès du citoyen sur les thématiques du développement durable (ex. les plans locaux d'urbanisme).

LA NUMÉRISATION : UN LEVIER DE GAINS ÉCONOMIQUES

Les évolutions réglementaires permettent désormais la transmission des documents d'urbanisme aux autorités compétentes,

IMPRIMERIE
 D'ÉCOLOGIE
 MEDDE-MLETR/SG/MTL - Imprimé sur du papier certifié écolabel européen



* Obligations légales prévues par l'ordonnance du 19 décembre 2013 (la mise en ligne pouvant s'effectuer sur le site de la municipalité, etc.)

et ce tout au long de la procédure, dans un format dématérialisé.

La numérisation va donc permettre aux collectivités d'économiser les frais de reprographie de chaque procédure d'élaboration des documents d'urbanisme (transmission aux personnes associées, etc.).

MOINS CHER ET MODIFIABLE

La numérisation d'un document d'urbanisme est estimée à 500 € en moyenne contre une centaine d'euros pour un seul exemplaire papier. Un prix à multiplier par le nombre d'exemplaires nécessaires. Les modifications représentent un coût marginal sur un document numérisé : les corrections, tout au long de la procédure d'élaboration ou lors des révisions, se font à moindre coût.

UN STANDARD DE NUMÉRISATION DÉJÀ DÉFINI

Les échanges d'informations (automatiques ou non) entre les plates-formes recueillant les documents d'urbanisme sont trop souvent entravés par l'utilisation de standards de numérisation différents. Institué par la directive Inspire, le Conseil national de l'information géographique (CNIG), au sein duquel les collectivités sont représentées (AMF, ADF, ACUF, etc.), a la charge d'assurer l'interopérabilité entre bases de données et de faciliter l'utilisation et la réutilisation de l'information géographique.

Afin d'assurer la cohérence de l'information produite sur l'ensemble du territoire et de favoriser les interfaces, le CNIG produit un standard de numérisation qui s'accompagne de métadonnées à compléter. C'est cette standardisation que les collectivités territoriales doivent adopter à partir du 1^{er} janvier 2016 lorsqu'elles modifieront leurs documents d'urbanisme.

Toutes les informations sur le standard de numérisation des documents d'urbanisme et de production des métadonnées sont accessibles sur le site www.cnig.gouv.fr

CALENDRIER DE LA NUMÉRISATION ET

DIFFUSION DES DOCUMENTS D'URBANISME
Dans les prochaines années, les collectivités locales ont plusieurs échéances :

- au 1^{er} janvier 2016 : les collectivités doivent rendre leurs documents d'urbanisme accessibles en ligne (sur leur site propre, sur le Géoportail de l'urbanisme, etc.) ;
- entre le 1^{er} janvier 2016 et le 1^{er} janvier 2020, lorsque les collectivités effectuent une révision d'un document d'urbanisme, elles doivent le numériser au format CNIG ;
- à partir du 1^{er} janvier 2020, les collectivités doivent publier leurs documents d'urbanisme dans le Géoportail de l'urbanisme afin de les rendre exécutoires.

DES OUTILS POUR PRÉPARER LES ÉCHÉANCES

Pour préparer ces échéances, les collectivités sont invitées à porter une attention toute particulière à la passation des marchés avec leurs prestataires intervenant dans l'élaboration des documents d'urbanisme (agence d'urbanisme, bureau d'étude, etc.) afin qu'ils

structurent les documents numérisés en respectant le standard CNIG. À cette fin, les collectivités locales peuvent se rapprocher de leurs correspondants habituels en DDT.

À retenir

- La numérisation des documents d'urbanisme c'est plus facile à utiliser et moins cher à réaliser.
- La numérisation doit respecter le standard CNIG.
- La première échéance c'est le 1^{er} janvier 2016.

AUX INFORMATIONS URBANISTIQUES	SOUS UNE FORME DÉMATÉRIALISÉE	EXHAUSTIVE POUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE FRANÇAIS
<ul style="list-style-type: none">• Des documents d'urbanisme : plu(i), pos, cc, scot, et à terme psmv• Des servitudes d'utilité publique	<ul style="list-style-type: none">• Texte et géoréférence standardisée• Directement exploitable	<ul style="list-style-type: none">• À terme, à partir de 2020, l'ensemble des informations urbanistiques des territoires seront accessibles depuis le GPU

● localiser son terrain ;

● faire apparaître et interroger le zonage qui s'y applique ainsi que les prescriptions qui s'y appliquent ;

● consulter et imprimer tout ou partie des documents d'urbanisme (données géographiques et règlements de la commune) ;

● télécharger les données géographiques (zonages...) et littérales (règlements au format pdf) ;

● afficher en superposition des couches d'information (sélection des servitudes d'utilité publique, fond cadastral, photo aérienne...);

● créer et diffuser sa propre carte (sélection des SUP à représenter, outils de dessin...).

LE GPU : UN OUTIL D'INFORMATION POUR TOUTES LES COMMUNES

En assurant la mise à disposition des documents d'urbanisme pour tous les citoyens, le GPU pallie les disparités en termes d'égalité des territoires. Les collectivités ne disposant pas de sites internet



Annexe – 2 Données intercommunales sur l’agriculture – Bilan agricole du Pays-sous-Vosgien données DDT90

Surface Agricole Utile (SAU) déclarée à la PAC en 2015 par communes

Commune ilot		
Anjoutey	90003	136,49
Bourg-sous-Châtelet	90016	9,54
Etueffont	90041	116,86
Felon	90044	214,89
Grosmagny	90054	64,22
Lachapelle-sous-Rougemont	90058	248,07
Lamadeleine Val des Anges	90061	11,66
Leval	90066	204,87
Petitefontaine	90078	176,13
Petitmagny	90079	48,54
Riervescemont	90085	13,07
Romagny-sous-Rougemont	90086	56,23
Rougemont-le-Château	90089	100,06
Saint-Germain-le-Châtelet	90091	148,68
Total Résultat		1549,31

Caractéristiques par communes

- **Anjoutey**

SAU de 136 ha

18 exploitants agricoles exploitent sur cette commune des terres exclusivement utilisées en prairies permanentes. Présence de 2 GAEC et 2 EARL qui exploitent sur une faible superficie (10 ha).

- **Bourg-sous-Châtelet**

faible SAU de 15 ha utilisée par 3 exploitants individuels en prairies permanentes.

- **Etueffont**

SAU de 116 ha utilisée en prairies permanentes exclusivement par 11 exploitants dont un GAEC et une EARL exploitant 10 ha environ.

- **Felon**

Forte SAU de 214 ha utilisée par 12 exploitants. Culture dominante en prairies permanentes suivie par céréales (blé, maïs, colza sur 45 ha au total). Présence de 5 GAEC dont 2 ; exploitant plus de 130 ha.

- **Grosmagny**

SAU de 64 ha utilisée par 12 exploitants (dont 1 GAEC et 1 EARL) en prairies permanentes.

- **Lachapelle-sous-Rougemont**

Plus forte SAU de 248 ha du Pays Sous Vosgien majoritairement en prairies permanentes suivie par la production de maïs (50 ha) et blé (40ha) pour 13 exploitants dont 3 GAEC dont 1 exploitant plus de 100 ha.

- **Lamadeleine Val des Anges**

Très faible SAU de 11 ha, 3 exploitants individuels en prairies permanentes.

- **Leval**

SAU de 204 ha utilisée par 11 exploitants en prairies permanentes et maïs (16ha). 2 GAEC exploitent 1/3 des terres communales

- **Petitefontaine**

SAU de 176 ha utilisée par 11 exploitants en prairies permanentes et maïs (37ha), blé (28ha). 3 GAEC sont recensés sur cette commune dont 1 exploitant la moitié des surfaces agricoles.

- **Petitmagny**

Faible SAU de 48ha exploitée par 4 exploitants individuels en prairies permanentes.

- **Riervescemont**

Très faible SAU (13 ha) utilisée en prairies permanentes par 3 exploitants dont 1 GAEC.

- **Romagny-sous-Rougemont**

SAU de 56 ha exploitée par 6 exploitants en prairies permanentes dont 3 GAEC exploitant 80 % des terres

agricoles.

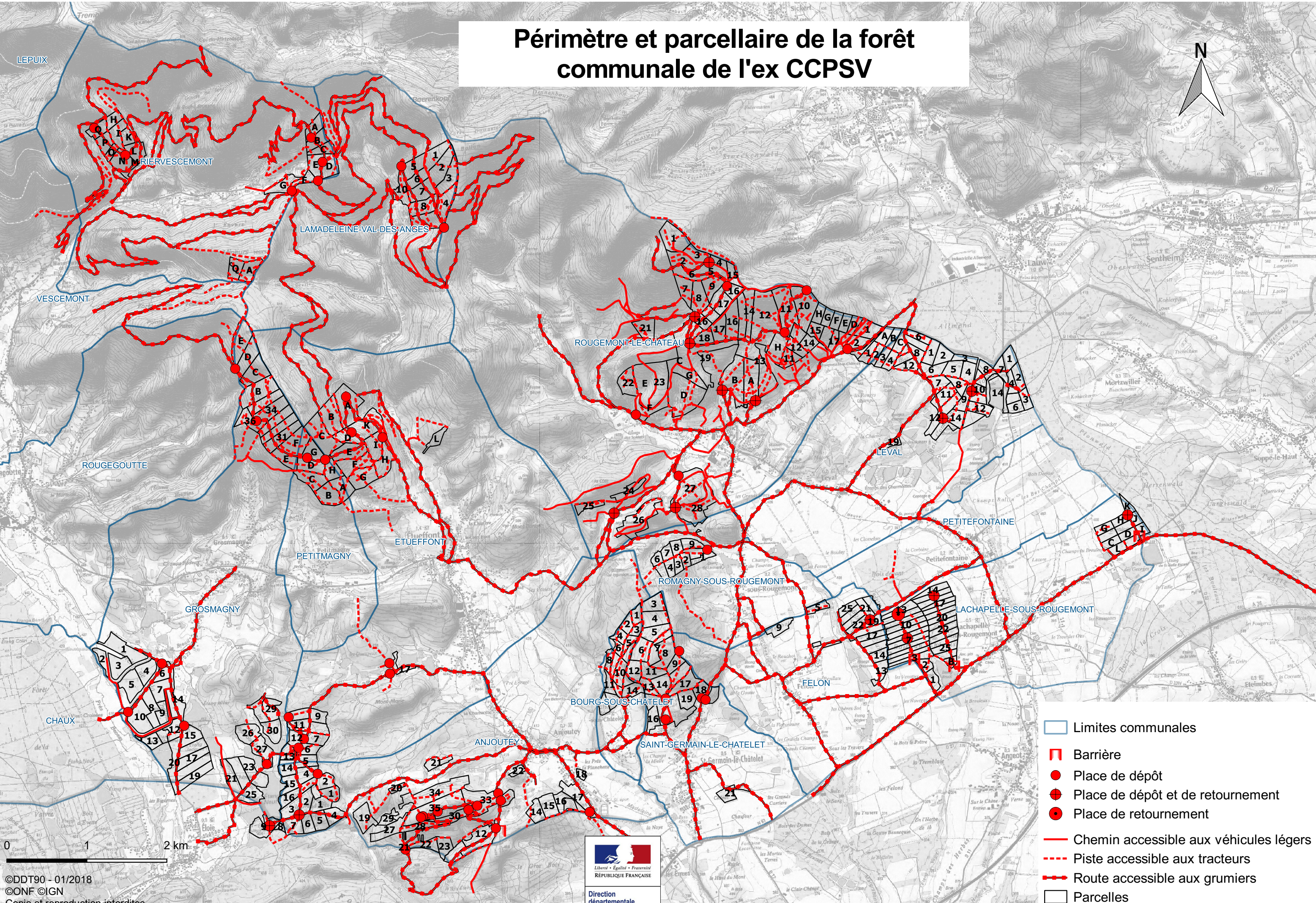
- **Rougemont-le-Château**

SAU moyenne de 100 ha utilisée en prairies permanentes par 7 exploitants dont 1 GAEC et 6 exploitations individuelles.

- **Saint-Germain-le-Châtelet**

SAU de 148 ha utilisée en prairies permanentes par 8 exploitants dont 3 exploitations professionnelles (2 EARL et 1 GAEC).

Périmètre et parcellaire de la forêt communale de l'ex CCPSV






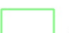










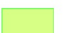


- Limites communales
- Barrière
- Place de dépôt
- Place de dépôt et de retournement
- Place de retournement
- Chemin accessible aux véhicules légers
- Piste accessible aux tracteurs
- Route accessible aux grumiers
- Parcelles

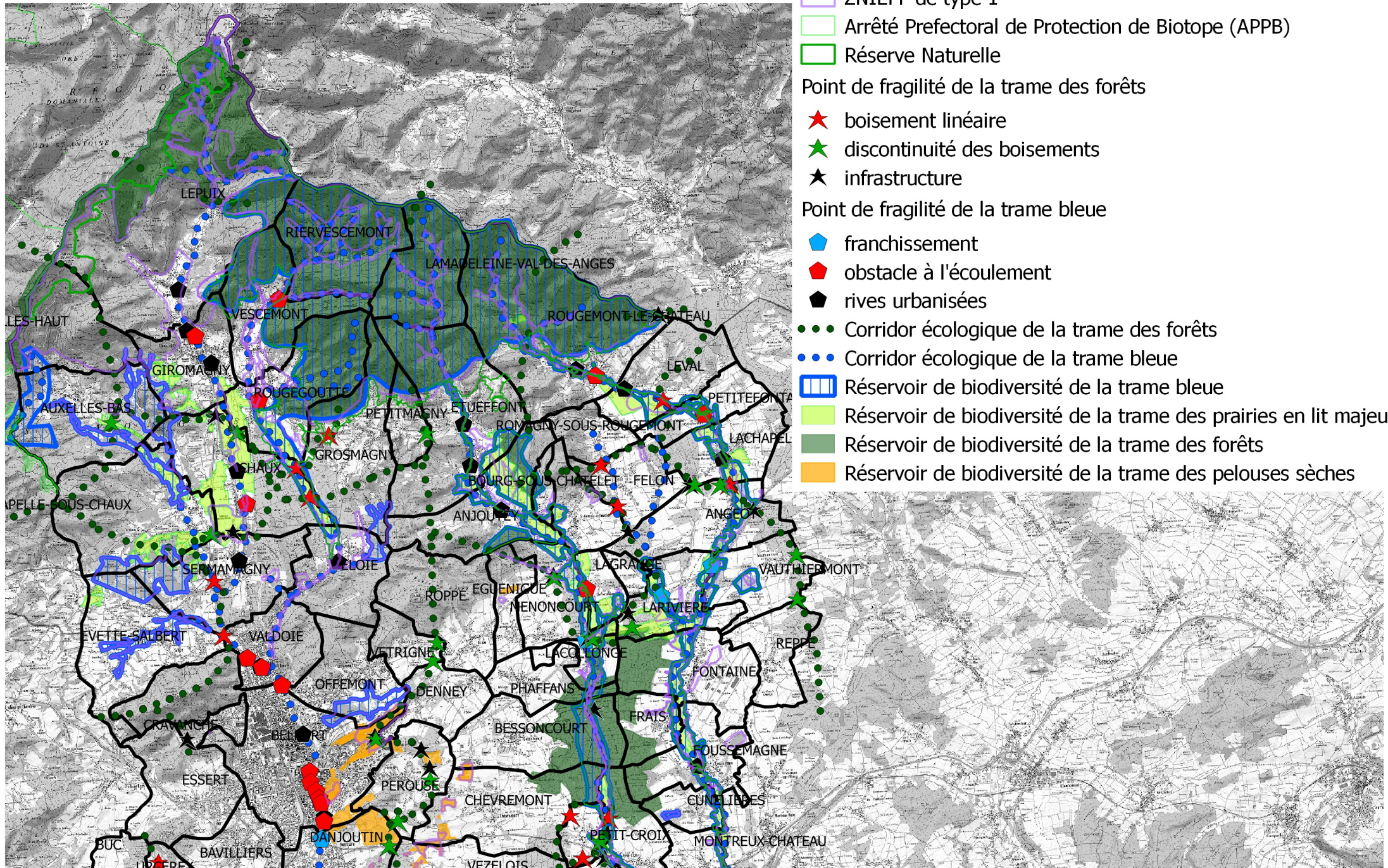


PORTER A CONNAISSANCE PLU CC VOSGES DU SUD

Trame verte et bleue SCOT Territoire de Belfort

Légende

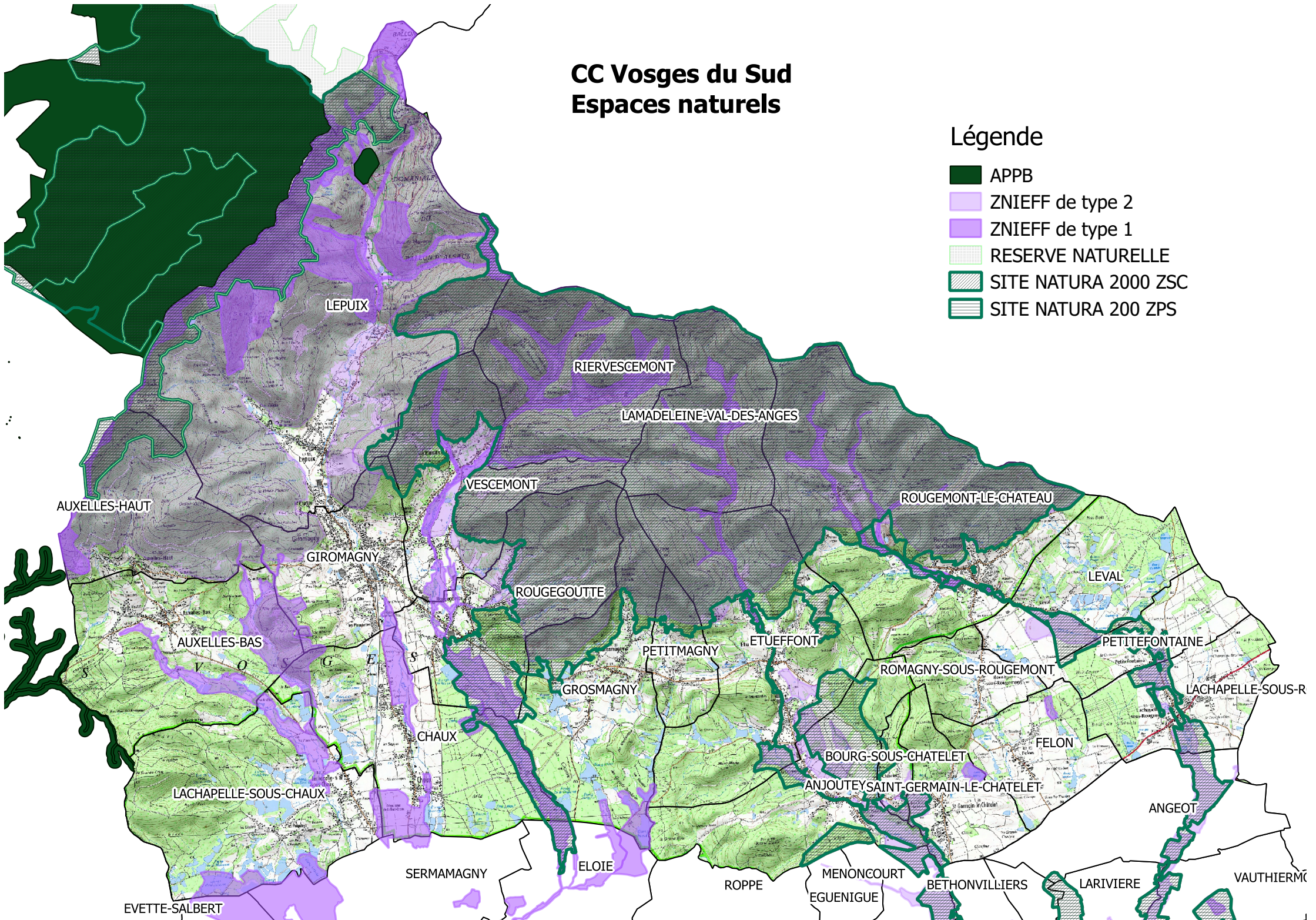
-  Site Natura 2000
-  ZNIEFF de type 2
-  ZNIEFF de type 1
-  Arrêté Prefectoral de Protection de Biotope (APPB)
-  Réserve Naturelle
- Point de fragilité de la trame des forêts
 -  boisement linéaire
 -  discontinuité des boisements
 -  infrastructure
- Point de fragilité de la trame bleue
 -  franchissement
 -  obstacle à l'écoulement
 -  rives urbanisées
-  Corridor écologique de la trame des forêts
-  Corridor écologique de la trame bleue
-  Réservoir de biodiversité de la trame bleue
-  Réservoir de biodiversité de la trame des prairies en lit majeur
-  Réservoir de biodiversité de la trame des forêts
-  Réservoir de biodiversité de la trame des pelouses sèches



CC Vosges du Sud Espaces naturels

Légende

- APPB
- ZNIEFF de type 2
- ZNIEFF de type 1
- RESERVE NATURELLE
- SITE NATURA 2000 ZSC
- SITE NATURA 200 ZPS





Ma sélection

Périmètre de protection
d'un monument historique
- Territoire-de-Belfort - 90

Abords MH
En date du : 2009-09-09
Échelle : 1:100 000
Territoire de Belfort

Immeubles classés ou
inscrits -
Territoire-de-Belfort - 90

- En instance de classement**
- Partiellement Inscrit
 - Inscrit
 - Partiellement Classé-Inscrit
 - Partiellement Classé
 - Classé

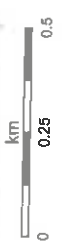
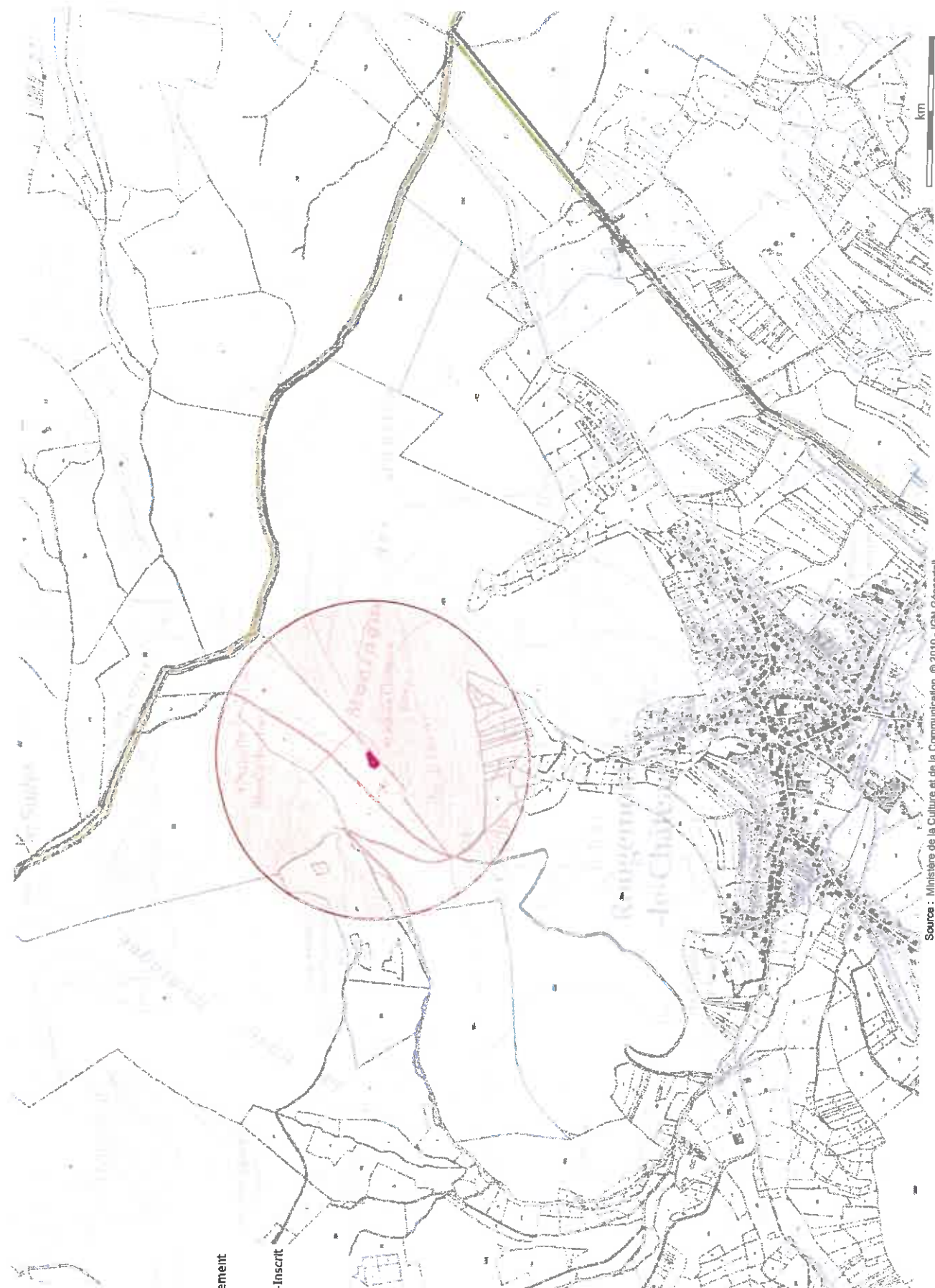
Par défaut
En date du : 2010-11-29
Propriétaire : UDAP 90 -
Territoire de Belfort

Données de référence

Parcelles cadastrales
Propriétaire : IGN

Unités administratives
Propriétaire : IGN



Cartes IGN
Propriétaire : IGN






Ma sélection

**Site classé ou inscrit -
Territoire-de-Belfort - 90**





-  **Classé**
-  **Inscrit**

Futaisie du 2010-07-01
Propriétaire : STAP 90 -
Territoire-de-Belfort

**Périmètre de protection
d'un monument historique
- Territoire-de-Belfort - 90**

-  **Abords MH**
- En date du : 2010-07-01
Propriétaire : STAP 90 -
Territoire-de-Belfort

**Immeubles classés ou
inscrits -
Territoire-de-Belfort - 90**

- En instance de classement**
-  **Partiellement Inscrit**
 -  **Inscrit**
 -  **Partiellement Classé-Inscrit**
 -  **Partiellement Classé**
 -  **Classé**

Par défaut
En date du : 2010-11-29
Propriétaire : UMAP 90 -
Territoire-de-Belfort

Données de référence

- Parcelles cadastrales**
Propriétaire : F3H
- Unités administratives**
Propriétaire : IGN
- Cartes IGN**
Propriétaire : IGN



Annexe 7 - Patrimoine non protégé au titre des monuments historiques qui peut être identifié et protégé au titre du L.151-19 du code de l'urbanisme

Anjouley :

- Bâtiments industriels de tissage de coton
- Église Saint-Vendelin
- Presbytère (1852)
- Ferme de la Charme (ferme qui existait dès 1500)

Bourg-sous-Châtelet :

- Roseraie du Châtelet
- Fontaine (fin du XVIIIème et début du XIXème siècle)

Etueffont :

- Église Saint-Valbert
- Chapelle Notre-Dame-des-Victoires
- Bâtiments industriels de filature et de tissage de coton

Felon :

- Église Saint-Antoine

Grosmagny :

- Église Saint-Georges
- Chapelle du Grippet
- Maison commune (1843)

Lachapelle-Sous-Rougemont :

- Maison Vauban (1703)
- Croix de chemin
- Chapelle de la Brasserie (créée en 1805)
- Oratoire (début du XIXème siècle)
- Église Saint-Vincent
- Bâtiments industriels de construction mécanique et de fonderie, de brasserie, de boissellerie

Lamadeleine-Val-des-Anges :

- Chapelle Sainte-Marie-Madeleine

Leval :

- Calvaire datant du début XVIIIème siècle

Petitmagny :

- Ferme du XIXème siècle
- Maison sous-vosgienne du XIXème siècle

Petitefontaine :

- Moulin à farine figurant sur le plan cadastral en 1831 et qui en 1888 ou 1889 est devenu une usine de peausserie

Riervescemont :

- Vestiges du Château du Rosemont
- Ferme de montagne fin XVIIIème et début XIXème siècle en bois et pierre
- Croix de chemin
- Mairie-École datant du début du XXème siècle avec un campanile

Romagny-sous-Rougemont :

- Croix de chemin

Rougemont-le-Château :

- Bâtiments industriels de tissage de coton, de petite métallurgie, de préparation de produit minéral Keller
- Couvent Saint-Nicolas et son jardin
- Chapelle Sainte-Catherine (1876)
- Maison du Moine (état de ruine au XVIème siècle)
- Chapelle Saint-Nicolas (1866)
- Église Saint-Pierre
- Château Ehrard
- Maison Mathey
- Gare

Saint-Germain-le-Châtelet :

- Bâtiments industriels de tissage de coton
- Croix de chemin
- Maison du Tabellion (1766)
- Eglise Saint-Germain

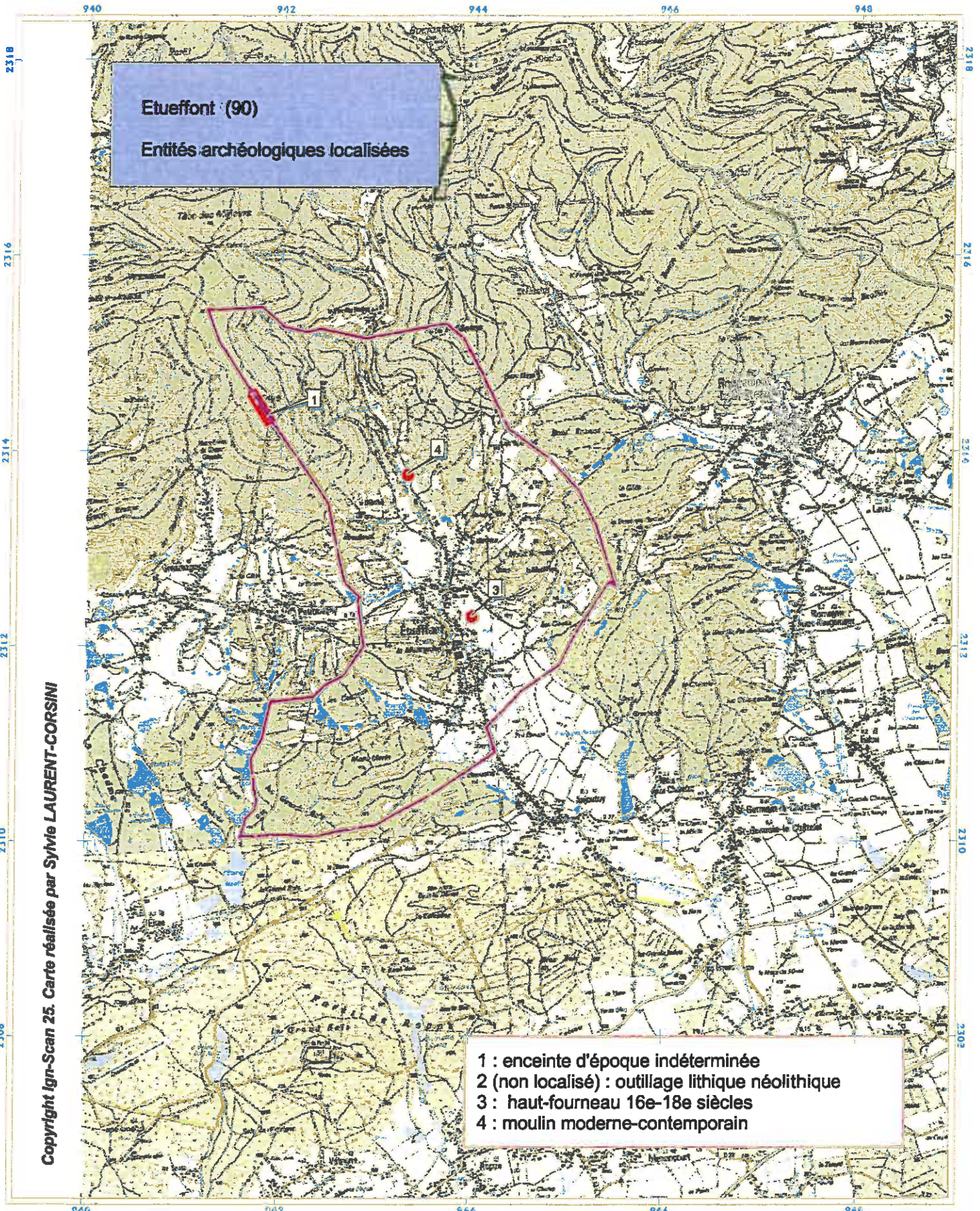


Direction régionale des affaires culturelles, Service de l'archéologie

7, rue Charles NODIER

25043 BESANCON CEDEX. 18 avril 2012

Mise à jour le 24 février 2017



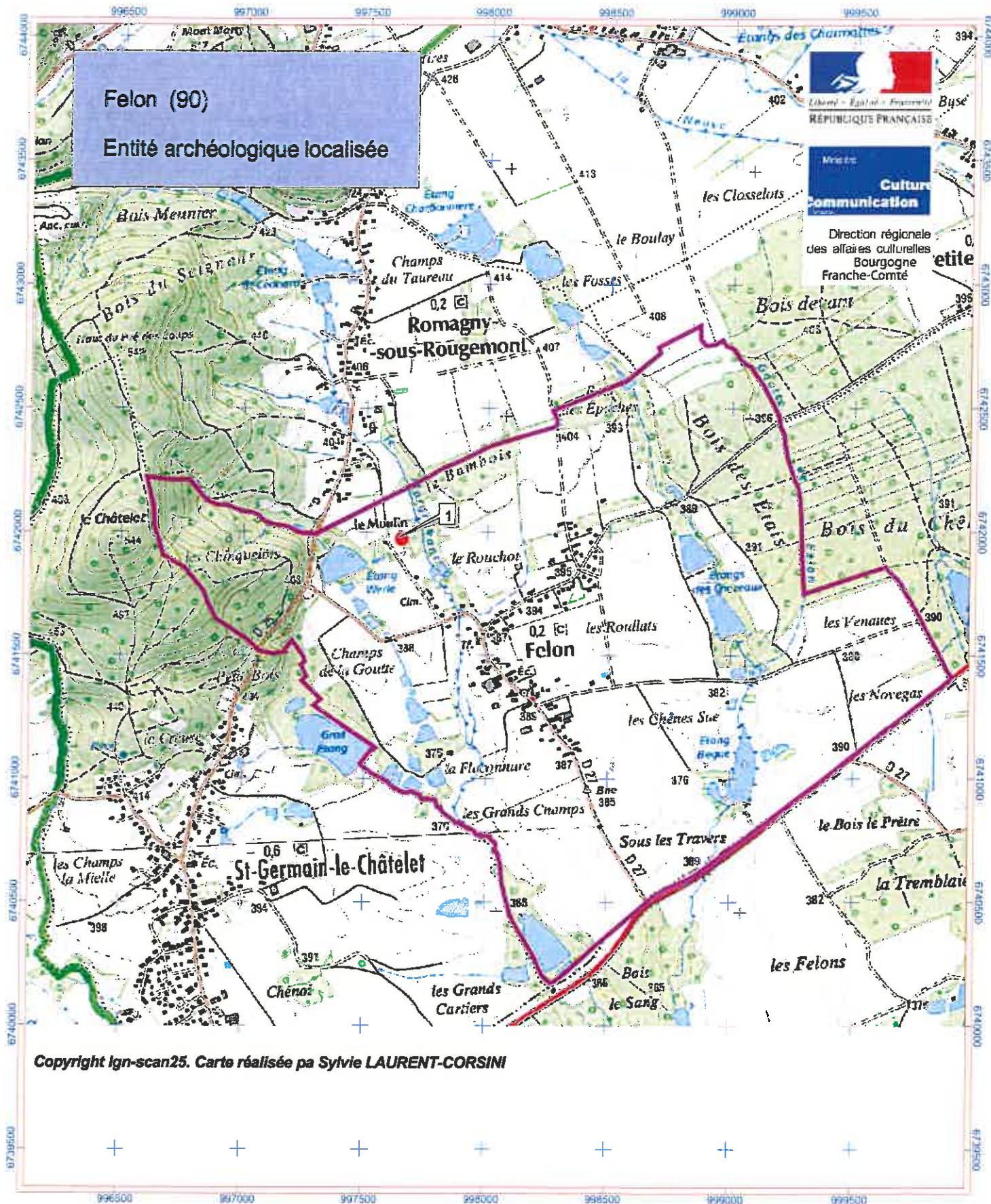
Copyright Ign-Scan 25. Carte réalisée par Sylvie LAURENT-CORSINI

Direction régionale des affaires culturelles
Service de l'archéologie
7, rue Charles Nodier
25043 Besançon cedex. 04.09.2013

Echelle : 1/50000



Mise à jour le 24 février 2017



Felon (90)
Entité archéologique localisée



Ministère
Culture
Communication

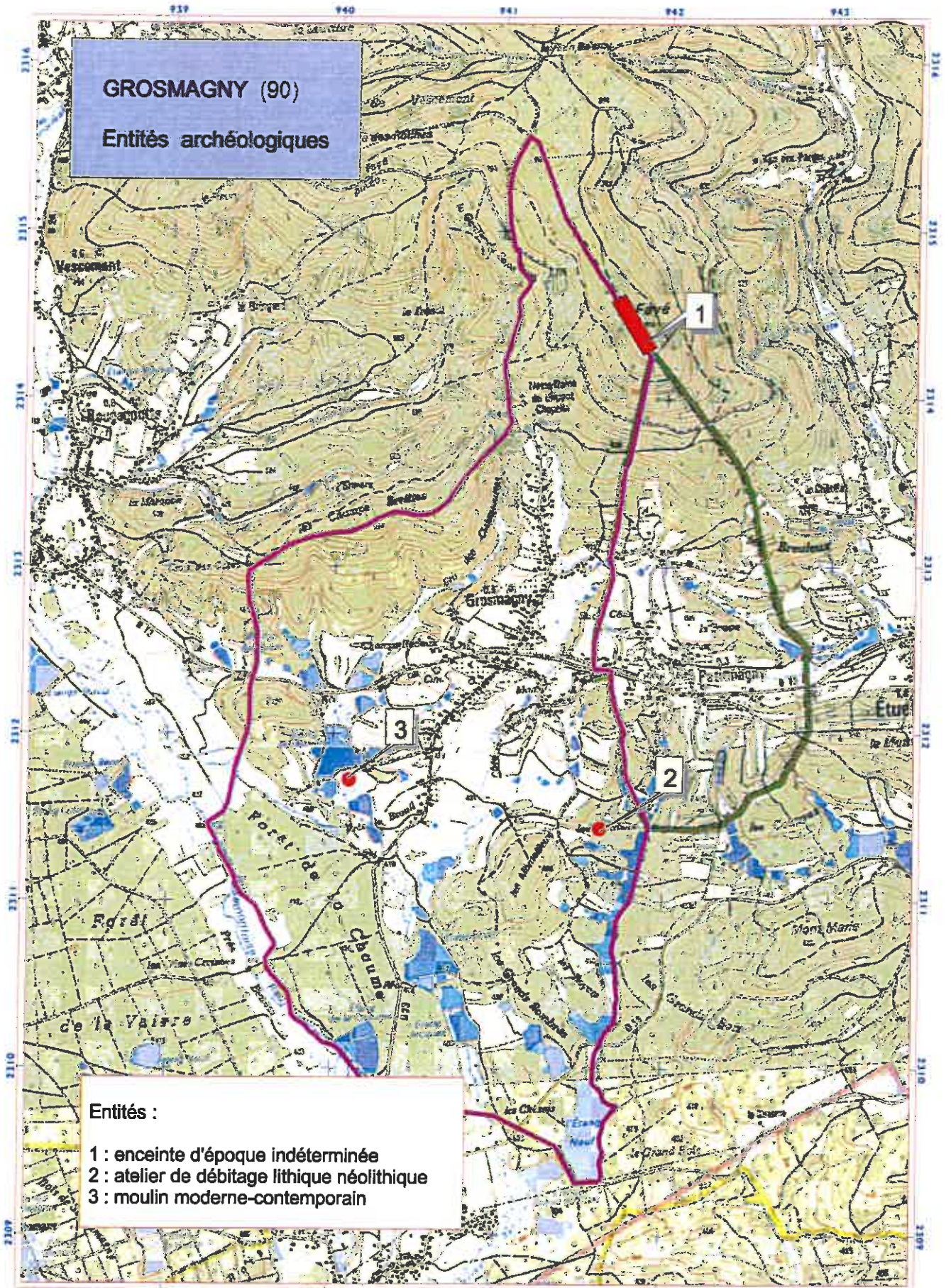
Direction régionale
des affaires culturelles
Bourgogne
Franche-Comté

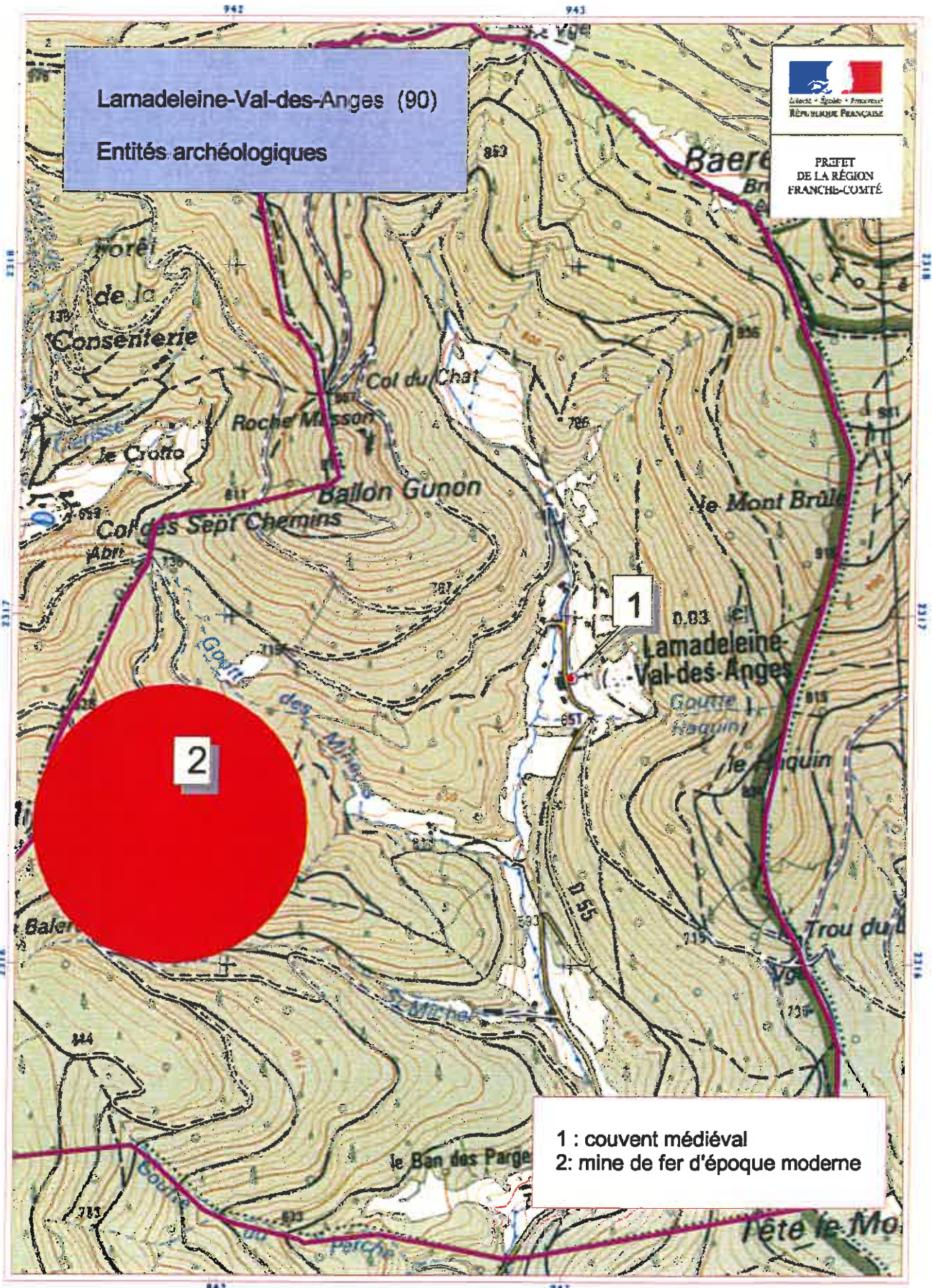
Copyright Ign-scan25. Carte réalisée par Sylvie LAURENT-CORSINI

Direction régionale des affaires culturelles
Bourgogne-Franche-Comté
Site de Besançon
7, rue Charles Nodier
25043 Besançon cedex. 24.02.2017

0 0.3 0.6 Kilomètres

Echelle : 1/20000





Lamadeleine-Val-des-Anges (90)
Entités archéologiques



PRÉFET
DE LA RÉGION
FRANCHE-COMTÉ

1 : couvent médiéval
2 : mine de fer d'époque moderne

0 0.4 0.8 Kilomètres

Copyright Ign-scan 25. Carte réalisée par Sylvie LAURENT-CORSINI

Direction régionale des affaires culturelles
Service de l'archéologie
7, rue Charles Nodier
25043 Besançon cedex. 13/10/2013
Mise à jour le 24 février 2017

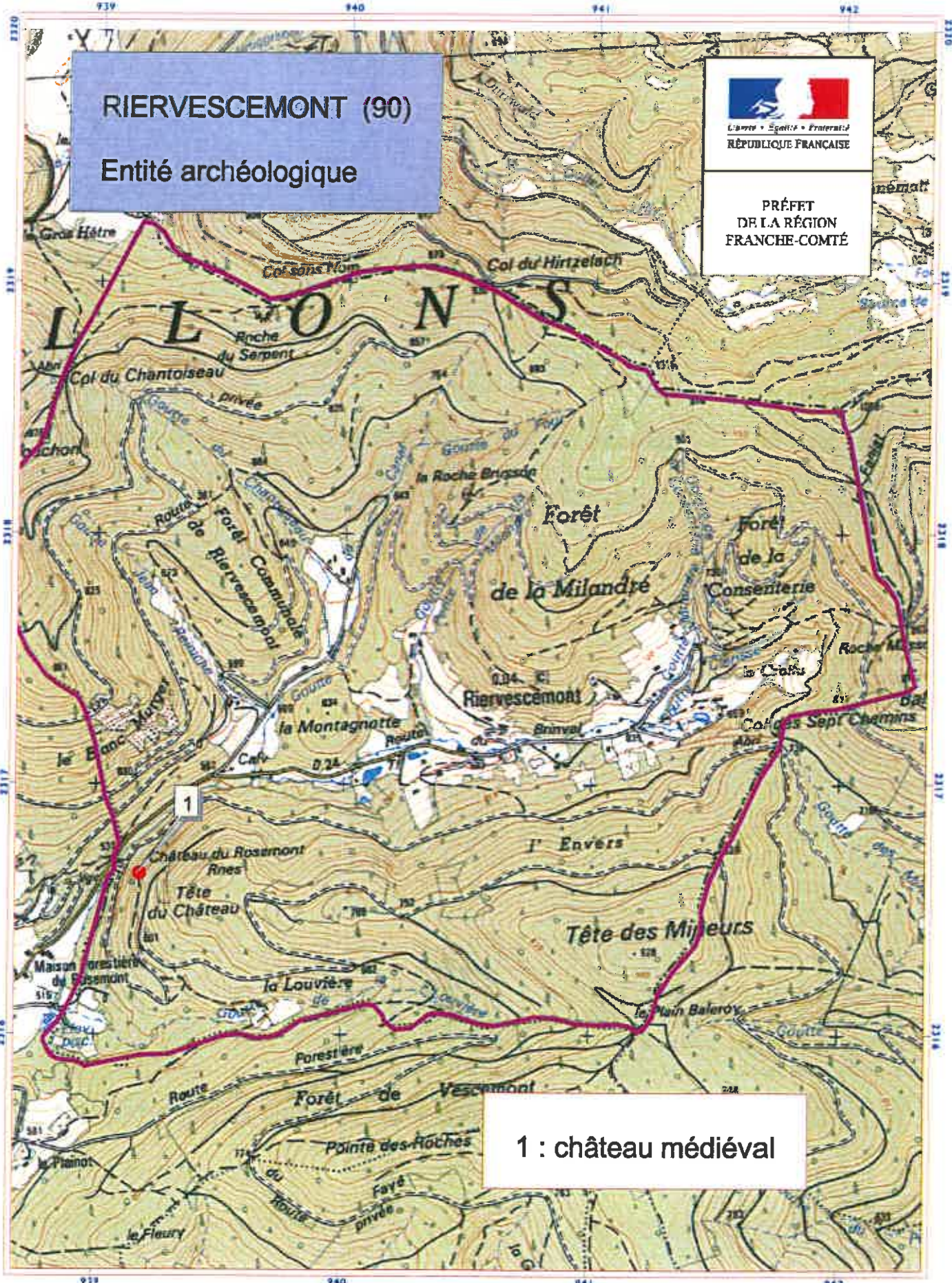
Echelle : 1/15000

RIERVESCEMONT (90)

Entité archéologique



PRÉFET
DE LA RÉGION
FRANCHE-COMTÉ

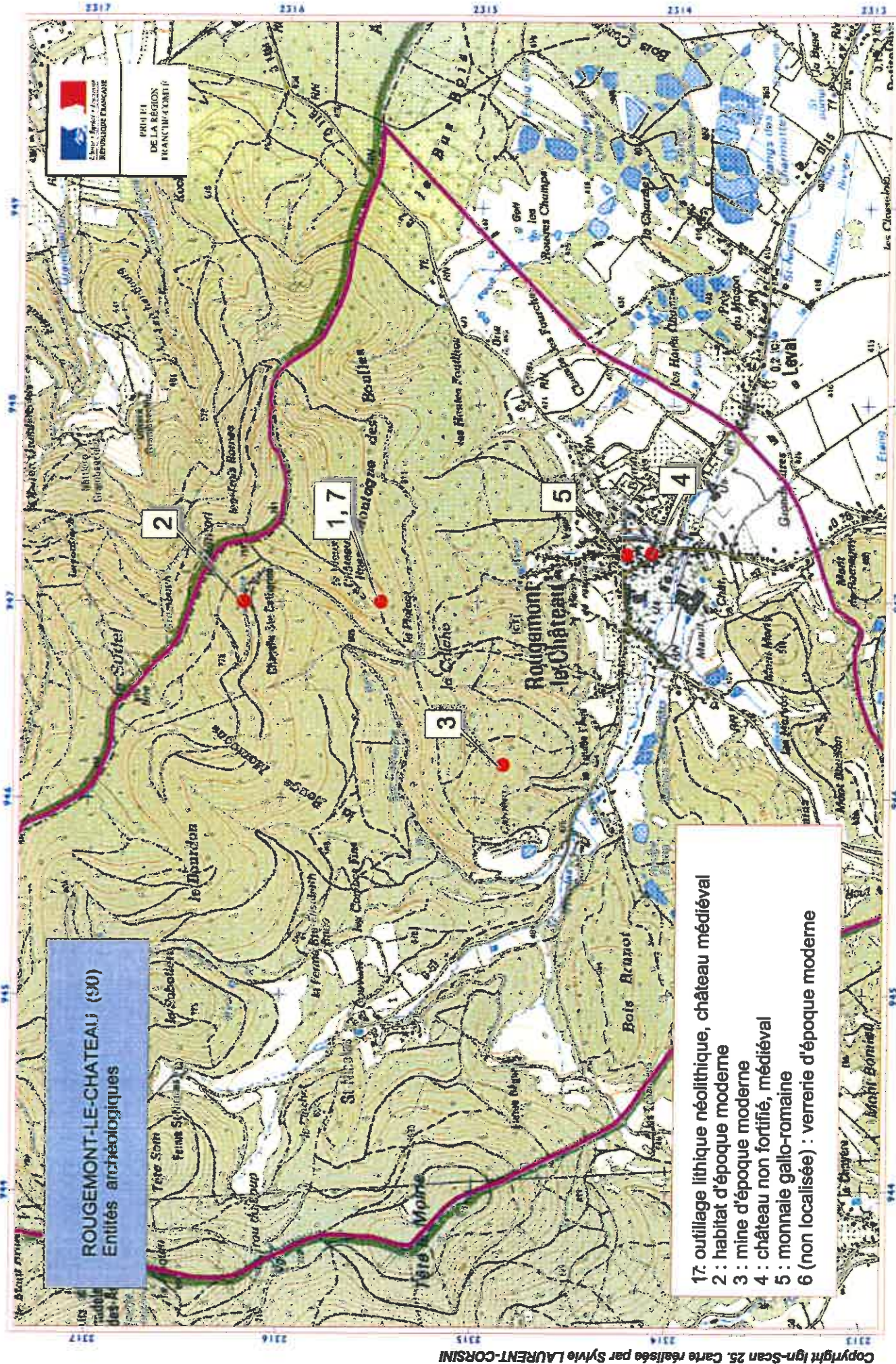


1 : château médiéval

Copyright Ign-scan 25. Carte réalisée par Sylvie LAURENT-CORSINI

Direction régionale des affaires culturelles
Service de l'archéologie
7, rue Charles Nodier
25043 BESANCON CEDEX. 22 janvier 2013
Mise à jour le 24 février 2017

0 0.3 0.6 Kilomètres



ROUGEMONT-LE-CHATEAU (90)
Entités archéologiques

- 17: outillage lithique néolithique, château médiéval
- 2 : habitat d'époque moderne
- 3 : mine d'époque moderne
- 4 : château non fortifié, médiéval
- 5 : monnaie gallo-romaine
- 6 (non localisée) : verrerie d'époque moderne

Direction régionale des affaires culturelles, Service de l'archéologie
7, rue Charles Nodier
25043 BESANCON CEDEX. 28 janvier 2013. Mise à jour le 28 août 2017.

0 0.5 1 Kilomètres
Echelle : 1/25000

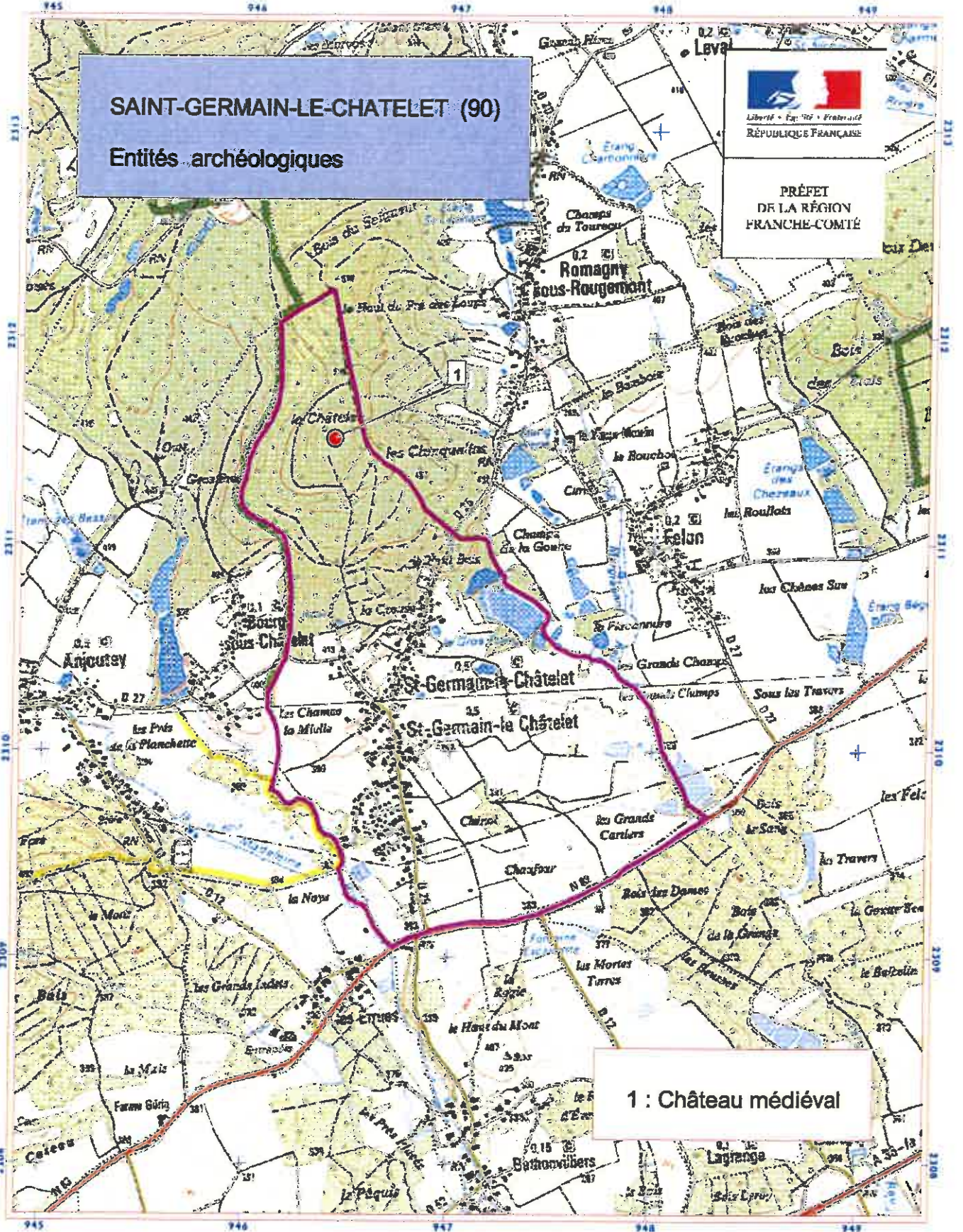
SAINT-GERMAIN-LE-CHATELET (90)

Entités archéologiques



PRÉFET
DE LA RÉGION
FRANCHE-COMTÉ

Copyright Ign-scan 25. Carté réalisée par Sylvie LAURENT-CORSINI



1 : Château médiéval

Direction régionale des affaires culturelles de Franche-Comté
Service de l'archéologie
7, rue Charles Nodier
25043 BESANCON CEDEX

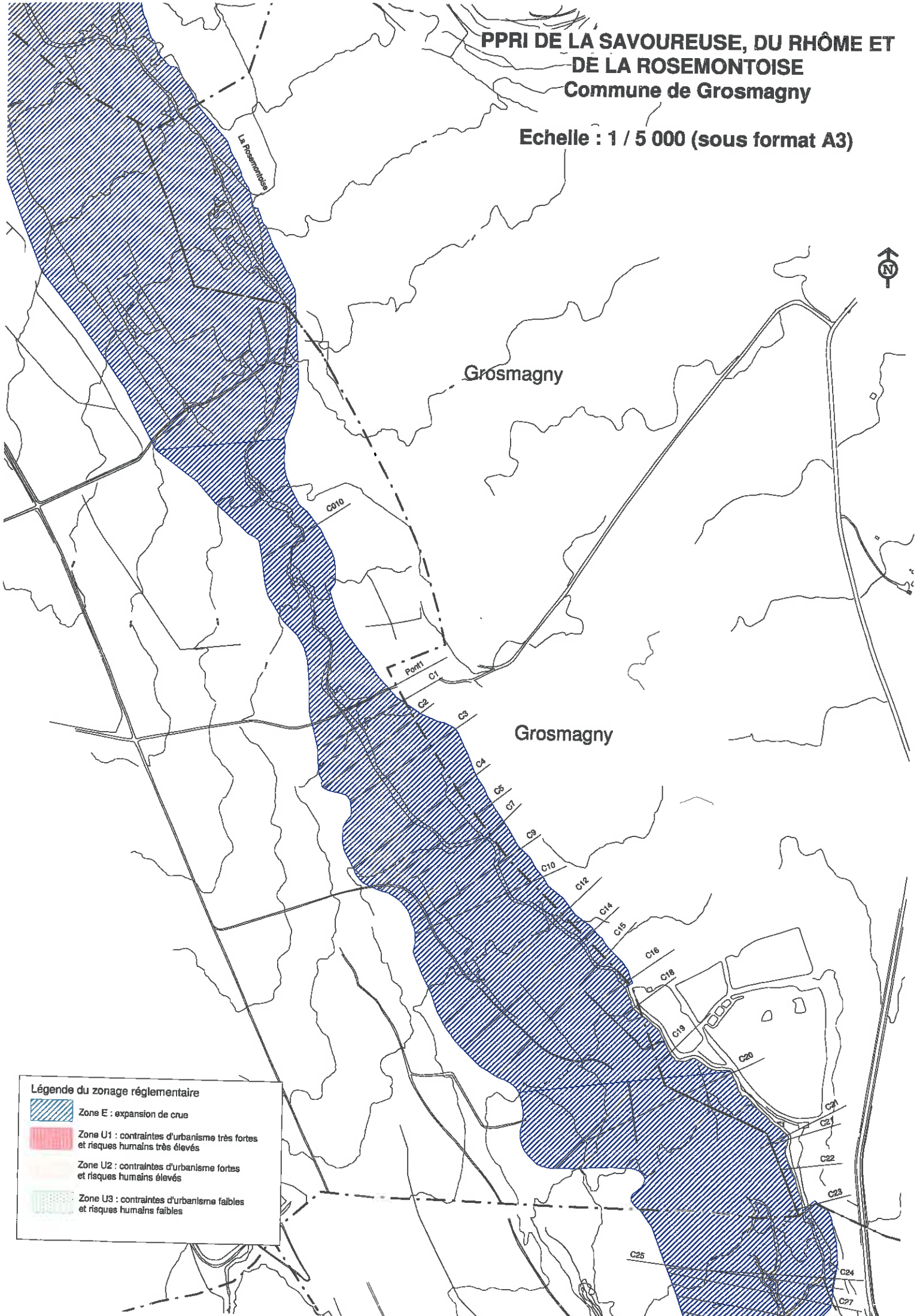
Mise à jour le 24 février 2017

0 0.5 1 Kilomètres





Echelle : 1/25000

**PPRI DE LA SAVOUREUSE, DU RHÔME ET
DE LA ROSEMontoISE**
Commune de Grosmagny

Echelle : 1 / 5 000 (sous format A3)



Légende du zonage réglementaire

-  Zone E : expansion de crue
-  Zone U1 : contraintes d'urbanisme très fortes et risques humains très élevés
-  Zone U2 : contraintes d'urbanisme fortes et risques humains élevés
-  Zone U3 : contraintes d'urbanisme faibles et risques humains faibles

**ATLAS DES ZONES INONDABLES
DU BASSIN DE LA BOURBEUSE/hârelot**

Commune d'Anjoutey

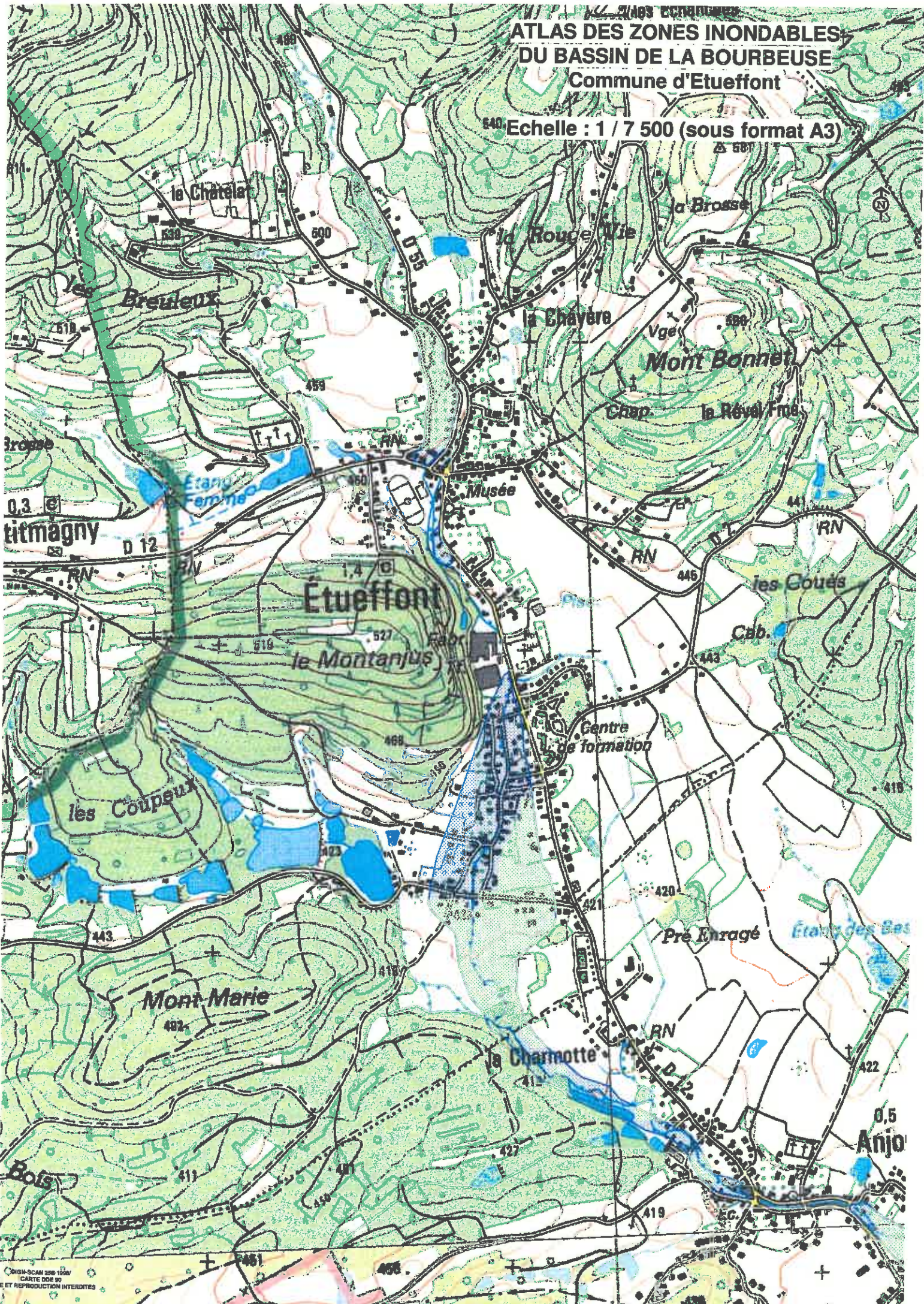
Echelle : 1 / 7 500 (sous format A3)

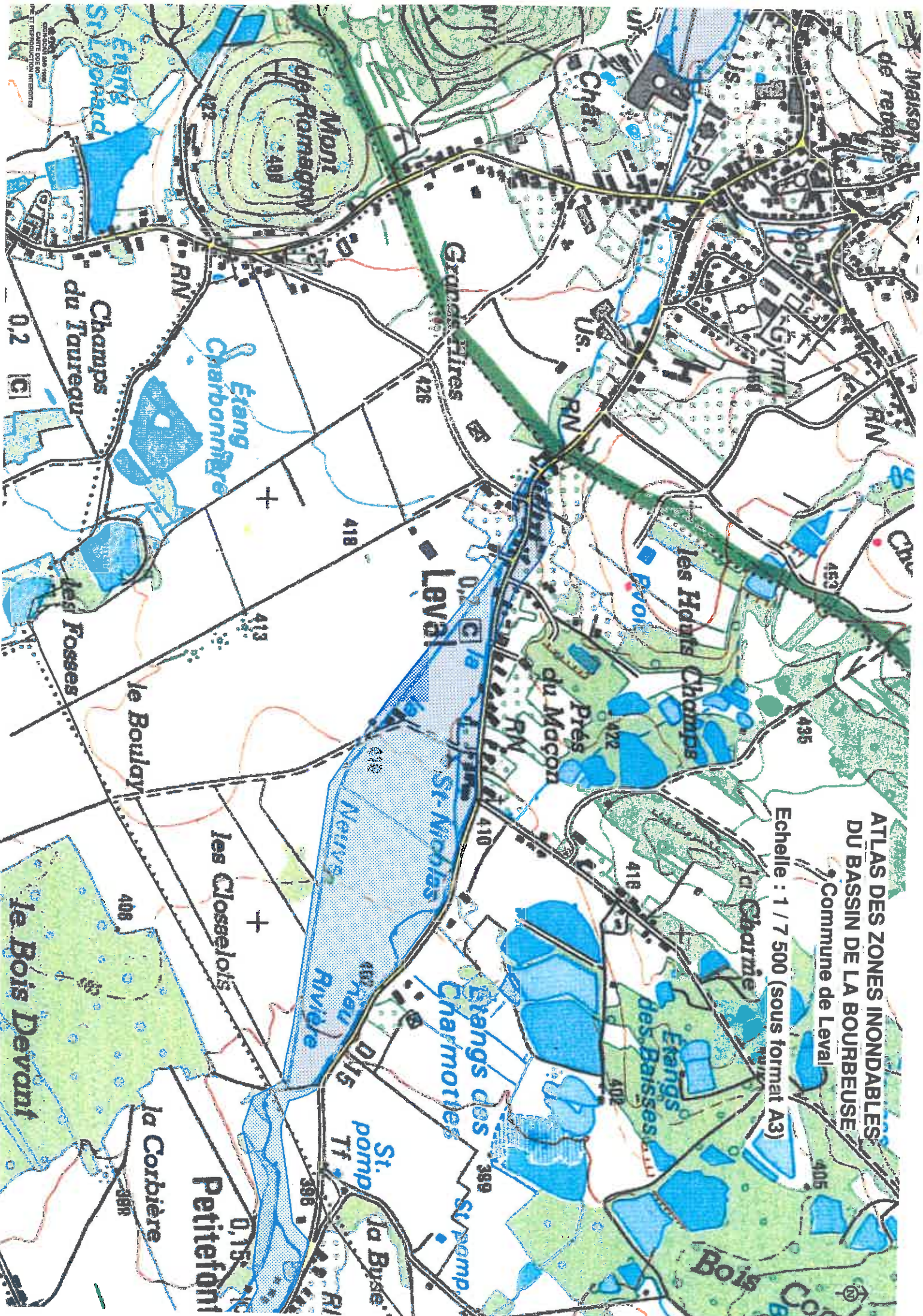


**ATLAS DES ZONES INONDABLES
DU BASSIN DE LA BOURBEUSE**

Commune d'Etueffont

Echelle : 1 / 7 500 (sous format A3)



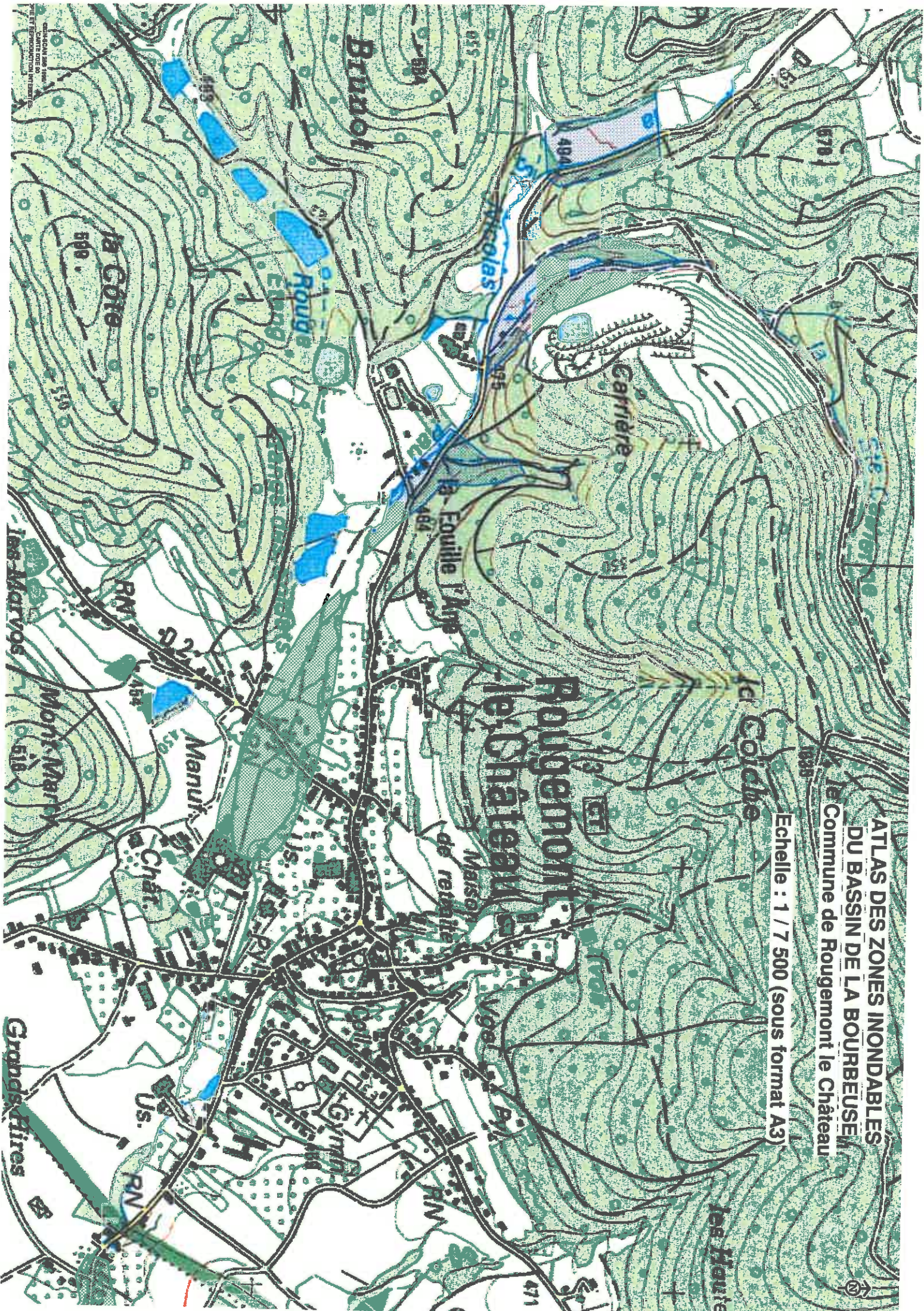


**ATLAS DES ZONES INONDABLES
DU BASSIN DE LA BOURBEUSE**

Commune de Leval

Echelle : 1 / 7 500 (sous format A3)

MAIRIE DE LEVAL
CHASSE ET PÊCHE
CARTES DE 2000
ET REPRODUCTION INTERDITE



**ATLAS DES ZONES INONDABLES
DU BASSIN DE LA BOURBEUSE**

Le Commune de Rougemont le Château

Id Coiche

Rougemont-le-Château

Brumot

la Côte

Manur

la Chat

Grands-Fires

les Marvois

Mont Mar

Carrière

la Fosse l'Ange

Maison de retraite

Rouge

Echelle : 1 / 7 500 (sous format A3)

Annexe 10

Il est à signaler que les communes suivantes ont fait l'objet d'un classement « catastrophe naturelle » (CATNAT) pour les événements suivants :

	Inondations et coulées de boue Début le : 06/02/1984 Fine le : 08/02/1984 Arrêté du : 11/05/1984 Sur le JO : 24/05/1984	Inondations et coulées de boue Début le : 14/02/1990 Fine le : 16/02/1990 Arrêté du : 16/03/1990 Sur le JO : 23/03/1990	Inondations et coulées de boue Début le : 19/12/1993 Fine le : 21/12/1993 Arrêté du : 12/04/1994 Sur le JO : 29/04/1994	Inondations et coulées de boue Début le : 17/01/1995 Fine le : 31/01/1995 Arrêté du : 06/02/1995 Sur le JO : 08/02/1995	Inondations et coulées de boue et mouvements de terrain Début le : 25/12/1999 Fine le : 29/12/1999 Arrêté du : 29/12/1999 Sur le JO : 30/12/1999	Inondations et coulées de boue Début le : 29/12/2001 Fine le : 30/12/2001 Arrêté du : 12/03/2002 Sur le JO : 17/03/2002	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols Début le : 01/07/2003 Fine le : 30/09/2003 Arrêté du : 06/02/2006 Sur le JO : 14/02/2006
Anjoutey		X		X	X		
Bourg-sous-Chatelet		X			X		
Etueffont		X	X	X	X		
Felon					X		
Grosmagny		X			X	X	
Lachapelle-sous-Rougemont	X	X		X	X		
Lamadeleine-Val-des-Anges		X		X	X		
Leval		X		X	X		
Petitefontaine	X	X		X	X		
Petitmagny		X			X		
Riervescemont		X		X	X		
Romagny-sous-Rougemont		X			X		
Rougemont-le-Chateau	X	X		X	X		X
Saint-Germain-le-Châtelet					X		

Raison Sociale	Etat d'activité	Régime	Commune d'exploitation	Code Postal	Adresse	Informations administratives
MAUFFREY	A l'arrêt	A	ANJOUTEY	90170	ANJOUTEY	
POLYMETAUX	A l'arrêt	/	ANJOUTEY	90170	ZAC de la Charmotte	
SICTOM	En fonctionnement	E	ANJOUTEY	90170	Lieu-dit "Vers le finage du Val"	40b avenue Jean Moulin - 90170 ROUGEMONT-LE-CHÂTEAU

A : soumis à autorisation

E : soumis à enregistrement

Raison Sociale	Etat d'activité	Régime	Commune d'exploitation	Code Postal	Adresse	Informations administratives
LINDECKER	A l'arrêt	D	ETUEFFONT	90170	Route de Belfort	
SERTRID (Quai de transfert Etueffont)	En fonctionnement	NC	ETUEFFONT	90170		BP 10 - Zone industrielle et portuaire -- 90140 BOURGOGNE
COMMUNAUTE DE COMMUNES (SICTOM décharg)	A l'arrêt	/	ETUEFFONT	90170	Grand rue	14 rue de l'Ecole Maternelle
TRACZYK JEANNE	A l'arrêt	NC	ETUEFFONT	90170	21 grande rue	21 grande rue
TRANSAC (SCI LA MADELEINE)	A l'arrêt	/	ETUEFFONT	90170	28 grande rue	

D : soumis à déclaration

NC : non classable

Raison Sociale	Etat d'activité	Régime	Commune d'exploitation	Code Postal	Adresse
SARL CARROSSERIE BLOCK	En fonctionnement	NC	LACHAPELLE-SOUS-ROUGEMONT	90360	82 bis Rue du Général de Gaulle
EST INDUSTRIE SERVICE	En fonctionnement	D	LACHAPELLE-SOUS-ROUGEMONT	90360	41 rue du Général de Gaulle
GARAGE RENAULT (DUMORTIER)	En fonctionnement	DC	LACHAPELLE-SOUS-ROUGEMONT	90360	RN 83
GARAGE RENAULT (DUMORTIER)	En fonctionnement	DC	LACHAPELLE-SOUS-ROUGEMONT	90360	RN 83
KAUFFMANN HENRI	En fonctionnement	D	LACHAPELLE-SOUS-ROUGEMONT	90360	17 rue du général De Gaulle
MACPLUS	A l'arrêt	/	LACHAPELLE-SOUS-ROUGEMONT	90360	ZAC de la Brasserie – 83 route Nationale
MECAPLUS	En fonctionnement	D	LACHAPELLE-SOUS-ROUGEMONT	90360	ZAC de la Brasserie – 2 rue du Général de Gaulle
SARL CARROSSERIE BLOCK	En fonctionnement	NC	LACHAPELLE-SOUS-ROUGEMONT	90360	82 bis Rue du Général de Gaulle

NC : non classable

D : soumis à déclaration

DC : soumis à déclaration avec contrôle périodique

Raison Sociale	Etat d'activité	Régime	Commune d'exploitation	Code Postal	Adresses	Informations administratives
ERDF ElectricitéRéseauDistributionFrance	En fonctionnement	/	LEVAL	90110	Poste "Romarouge"	57 rue Bersot - 25000 BESANCON

Raison Sociale	Etat d'activité	Régime	Commune d'exploitation	Code Postal	Adresse
DERHAN (STATION SERVICE)	Récolement fait	DC	ROMAGNY-SOUS-ROUGEMONT	90110	31 rue des Vosges
DERHAN RAPHAEL (GARAGE)	En fonctionnement	DC	ROMAGNY-SOUS-ROUGEMONT	90110	31 rue des Vosges
ERDF GDF (ROMAGNY)	En construction	NC	ROMAGNY-SOUS-ROUGEMONT	90110	
SOCIETE DES CARRIERES DE L'EST (ISDI)	En fonctionnement	E	ROMAGNY-SOUS-ROUGEMONT	90110	Lieu-dit "Bois Meunier" - 20 rue de Belfort

DC : non classable

DC : soumis à déclaration avec contrôle périodique

E : soumis à enregistrement

Raison Sociale	Etat d'activité	Régime	Commune d'exploitation	Code Postal	Adresse	Informations administratives
SCOCIETE DES CARRIERES DE L'EST	En fonctionnement	A	ROUGEMONT-LE-CHATEAU	90110	LA COICHE	
SCANZI & FILS SA	A l'arrêt	D	ROUGEMONT-LE-CHATEAU	90110	43 avenue Jean Moulin	
FIL/AC	En fonctionnement	DC	ROUGEMONT-LE-CHATEAU	90110	24 rue Jean Moulin	
TEEN	A l'arrêt	D	ROUGEMONT-LE-CHATEAU	90110	7 rue d'Euveffort	
KAYSER	A l'arrêt		ROUGEMONT-LE-CHATEAU	90110		
DELLE FONDERIE INDUSTRIELLE S.A.S	Cessation obclaree		ROUGEMONT-LE-CHATEAU	90110	10 rue de Laval	
ERDF ElectricitéRéseauDistributionFrance	En fonctionnement	D	ROUGEMONT-LE-CHATEAU	90110	Poste "Saiocit"	57 rue Bersot - BP 1209 - 25000 BESANCON

A : soumis à autorisation

D : soumis à déclaration

DC : soumis à déclaration avec contrôle périodique

Raison Sociale	Etat d'activité	Régime	Commune d'exploitation	Code Postal	Adresse
MARTIN CAMILLE	En construction	NC	SAINT-GERMAIN-LE-CHÂTELET	90110	54 rue principale
MARTIN DIFFUSION SA	En fonctionnement	D	SAINT-GERMAIN-LE-CHÂTELET	90110	54 rue Champs Racine
MARTIN DIFFUSION SA	En fonctionnement	D	SAINT-GERMAIN-LE-CHÂTELET	90110	54 rue Champs Racine
MARTIN DIFFUSION SA	A l'arrêt	DC	SAINT-GERMAIN-LE-CHÂTELET	90110	54 rue Champs Racine

NC : non classable

D : soumis à déclaration

DC : soumis à déclaration avec contrôle périodique

Par ailleurs, les projets de lotissement, construction, extension, aménagement d'établissements industriels, agricoles ou recevant du public font l'objet de la part du SDIS d'une étude spécifique de la défense incendie. A cette occasion, lors de l'instruction du permis de construire, l'aménagement d'un dispositif de protection incendie complémentaire peut être demandé.

L'existence d'un point d'eau privé à proximité d'un projet ne peut être retenue pour la défense incendie car il n'y a pas la garantie de pouvoir y accéder. Il faut pour cela que le pétitionnaire fournisse une attestation pour l'utilisation de ce point d'eau.

Analyse de la défense incendie des communes

L'analyse de la défense incendie des communes est réalisée à partir des éléments en notre possession. Elle n'est pas exhaustive et ne saurait répondre à un avis pour un nouveau projet de construction.

Anjoutey

La défense extérieure contre l'incendie de la commune est assurée par la présence de 15 poteaux d'incendie, de trois réserves incendie de 120 m³ et d'une de 240 m³.

Quelques habitations de la commune peuvent être situées à plus de 200 d'un premier point d'eau incendie.

Bourg-sous-Châtelet

La défense extérieure contre l'incendie de la commune est assurée par la présence de 5 poteaux d'incendie.

Lors du dernier contrôle des hydrants publics réalisé par le syndicat intercommunal des eaux de Giromagny en 2016, un poteau incendie ne possédait pas le débit minimum de 60 m³/h sous une pression dynamique de 1 bar demandé par la réglementation :

- PI n° 3 situé rue de la Forêt, vers le bois, possédant un **débit de 30 m³/h**.

Etueffont

La défense extérieure contre l'incendie de la commune est assurée par la présence de 52 poteaux d'incendie, dont un possède une seule sortie de 65 mm.

Lors du dernier contrôle des hydrants publics réalisé par le syndicat intercommunal des eaux de Giromagny en 2013, plusieurs poteaux incendie ne possédaient pas le débit minimum de 60 m³/h sous une pression dynamique de 1 bar demandé par la réglementation :

- PI n° 5, situé 7 rue Sageot, possédant un **débit de 48 m³/h** ;
- PI n° 26, situé 24 rue du Quartier Neuf, possédant un **débit de 35 m³/h** ;
- PI n° 8, situé 1 rue du Fayé, possédant un **débit de 20 m³/h** ;
- PI n° 13, situé 47 rue du Fayé, possédant un **débit de 50 m³/h** ;
- PI n° 29, situé 16 quartier du Mont Bonnet, possédant un **débit de 20 m³/h**.

Il est à noter que les deux poteaux d'incendie suivants ne peuvent être utilisés qu'après ouverture d'une vanne, cela pose des difficultés pour la rapidité d'intervention des secours.

- PI n° 21 et 22 situés au 11 et 80 rue de la Madeleine.

D'autre part, les habitations des extrémités de la rue d'Eloie et du chemin de Saint-Nicolas se trouvent à une distance supérieure à 200 mètres.

Felon

La défense extérieure contre l'incendie de la commune est assurée par la présence de 8 poteaux d'incendie publics et d'une réserve incendie de 120 m³.

Lors du dernier contrôle des hydrants publics réalisé par le syndicat intercommunal des eaux de la Saint-Nicolas en 2016, l'ensemble des poteaux incendie ne possédait pas le débit minimum de 60 m³/h sous une pression dynamique de 1 bar demandé par la réglementation et 2 en particulier ne peuvent être utilisés par les services de secours dans les rues du Bambois et rue du Chênois :

- PI n° 1, situé rue du Moulin, possédant un **débit de 42 m³/h** ;
- PI n° 2, situé 8 du Chênois, possédant un **débit de 40 m³/h** ;
- PI n° 4, situé 30 rue de l'Eglise, possédant un **débit de 45 m³/h** ;
- PI n° 5, situé 19 rue de l'Eglise, possédant un **débit de 43 m³/h** ;
- PI n° 6, situé 13 rue de l'Eglise, possédant un **débit de 43 m³/h** ;
- PI n° 7, situé 3 rue de l'Eglise, possédant un **débit de 39 m³/h** ;

- PI n° 3, situé 3 rue du Bambois, possédant un **débit de 18 m³/h** ;
- PI n° 8, situé rue du Chênois, possédant un **débit de 16 m³/h**.

La défense incendie des exploitations agricoles n'est pas bien assurée.

Grosmagny

La défense extérieure contre l'incendie de la commune est assurée par la présence de 16 poteaux d'incendie et d'un point d'aspiration sur le réservoir.

Lors du dernier contrôle des hydrants publics réalisé par le syndicat intercommunal des eaux de Giromagny en 2016, un poteau incendie ne possédait pas le débit minimum de 60 m³/h sous une pression dynamique de 1 bar demandé par la réglementation :

- PI n° 5 situé 3 rue de la Croix des Mobiles et possédant un **débit de 45 m³/h**.

Lamadeleine-Val-des-Anges

La défense extérieure contre l'incendie de la commune est assurée par la présence de deux réserves incendie de 60 m³ et d'une de 120 m³.

Il est à noter que plusieurs habitations de la commune peuvent être situées à plus de 200 mètres d'un premier point d'eau incendie.

Les réserves incendie doivent faire l'objet de contrôles afin de rester accessibles en toute circonstance.

Leval

La défense extérieure contre l'incendie de la commune est assurée par la présence de 9 poteaux d'incendie, d'une réserve à ciel ouvert de 120 m³ et de 2 points d'aspiration dans des étangs.

Lors du dernier contrôle des hydrants publics réalisé par le syndicat intercommunal des eaux de Giromagny en 2016, deux poteaux d'incendie ne possédaient pas le débit minimum de 60 m³/h sous une pression dynamique de 1 bar demandé par la réglementation :

- PI n° 7, situé 6 rue des Etangs, possédant un **débit de 35 m³/h** ;
- PI n° 8, situé 8 rue des Etangs, possédant un **débit de 21 m³/h**.

Les points d'aspiration doivent faire l'objet de contrôles afin de rester accessibles en toute circonstance.

Petitefontaine

La défense extérieure contre l'incendie de la commune est assurée par la présence de 6 poteaux d'incendie et de 3 points d'aspiration dans des étangs.

Lors du dernier contrôle des hydrants publics réalisé par le syndicat intercommunal des eaux de la Saint-Nicolas en 2016, l'ensemble des poteaux d'incendie ne possédait pas le débit minimum de 60 m³/h sous une pression dynamique de 1 bar demandé par la réglementation :

- PI n° 1, situé 22 rue du Château d'Eau, possédant un **débit de 43 m³/h** ;
- PI n° 2, situé 1 rue du Château d'Eau, possédant un **débit de 46 m³/h** ;
- PI n° 3, situé 8 rue du Lac, possédant un **débit de 36 m³/h** ;
- PI n° 4, situé 18 rue des Marronniers, possédant un **débit de 52 m³/h** ;
- PI n° 5, situé 13 rue du Bois Devant, possédant un **débit de 34 m³/h** ;
- PI n° 6, situé 26 rue du Bois Devant, possédant un **débit de 22 m³/h**.

Il est à noter qu'un des points d'aspiration se trouve dans la rue du Bois Devant et répond au besoin de défense incendie.

Les points d'aspiration doivent faire l'objet de contrôles afin de rester accessibles en toute circonstance.

Riervescemont

La défense extérieure contre l'incendie de la commune est assurée par la présence de trois réserves de 60 m³ et de 4 points d'aspiration permettant de couvrir une grande partie de la commune.

Il est à noter que plusieurs habitations de la commune peuvent être situées à plus de 200 mètres d'un premier point d'eau incendie.

Les réserves incendie doivent faire l'objet de contrôles afin de rester accessibles en toute circonstance.

Romagny-sous-Rougemont

La défense extérieure contre l'incendie de la commune est assurée par la présence de 10 poteaux d'incendie et d'un point d'aspiration, chemin du Bois Seigneur.

Lors du dernier contrôle des hydrants publics réalisé par le syndicat intercommunal des eaux de la Saint-Nicolas en 2016, plusieurs poteaux incendie ne possédaient pas le débit minimum de 60 m³/h sous une pression dynamique de 1 bar demandé par la réglementation :

- PI n° 1, situé angle rue des Vosges et rue du Pont, possédant un **débit de 33 m³/h** ;
- PI n° 2, situé 49 rue des Vosges, possédant un **débit de 34 m³/h** ;
- PI n° 3, situé 3 rue de Schwyr, possédant un **débit de 14 m³/h** ;
- PI n° 4, situé 41 rue des Vosges, possédant un **débit de 48 m³/h** ;
- PI n° 8, situé 5 rue de la Haute Fontaine, possédant un **débit de 27 m³/h**.

Le point d'aspiration situé chemin du Bois Seigneur est dans le prolongement de la rue de Schwyr, par contre son accès est difficile aux engins de secours.

Le service prévision opérationnelle se tient à votre disposition pour vous fournir tout renseignement complémentaire.

POUR	Chef Serv	ADS	UP	JUR	PUB	Directeur	Secrétariat	Scan
Attribution			X					
Projet Rép.								
Sillage								
SU	10 MARS 2017		ne3661					
Inform.								
Urgence signalée				échéances				
Copie autres services								


Lieutenant-colonel Stéphane HELLEU

Analyse

La défense extérieure contre l'incendie de la commune est assurée par la présence de 10 poteaux d'incendie publics et un poteau d'incendie privé.

Lors du dernier contrôle des hydrants publics réalisé par la CAB en 2015, plusieurs poteaux d'incendie publics ne possèdent pas le débit minimum de 60 m³/h sous une pression dynamique de 1 bar demandé par la réglementation :

- ☞ PI n°4 situé 16 rue du Montanjou : **débit de 50 m³/h et pression nulle.**
- ☞ PI n°10 situé rue de Giromagny, à l'angle de la rue des Monts Farais : **nécessite l'ouverture d'une vanne avant utilisation.**

Le poteau d'incendie privé n°9, situé rue des Champs de la Brosse, n'est pas contrôlé : **débit non connu.**

Observations

Au regard de l'analyse ci dessus, la défense incendie de plusieurs quartiers de la commune n'est pas assurée :


- ☞ rue du Montanjou,
- ☞ rue de Giromagny, à l'angle de la rue des Monts Farais,
- ☞ rue de la Côte,
- ☞ les habitations au plus loin de la rue des Prés se trouvent à 280 mètres,
- ☞ les habitations au plus loin de la rue des Breuleux se trouvent à 600 mètres.

Une évolution de la réglementation en matière de défense extérieure contre l'incendie est en cours. La récente analyse est basée sur les textes actuels et sera sujette à modifications en fonction de l'évolution annoncée.

Pour toute nouvelle réalisation de zone destinée à accueillir des entreprises, il convient d'harmoniser les réseaux de distribution au regard des possibilités de construction.

Le service prévision opérationnelle se tient à votre disposition pour vous fournir tout renseignement complémentaire.


Lieutenant-colonel Stéphane HELLEU

POUR	Chef Serv	ADS	UP	JUR	PUB	Directeur	Secrétariat	Scan
Attribution			X					
Projet Rép.								
Sillage								
SU	- 8 DEC. 2015 : 3028 							
Inform.								
Urgence signalée					Échéances			
Copie autres services								

Analyse

La défense extérieure contre l'incendie de la commune est assurée par la présence de 16 hydrants publics et 1 citerne incendie privée de 240 m³ située rue des Champs Racine.

Lors du dernier contrôle des hydrants publics réalisé par le syndicat des eaux de la Saint Nicolas en 2015, plusieurs poteaux incendie publics ne possèdent pas le débit minimum de 60 m³/h sous une pression dynamique de 1 bar demandé par la réglementation :

- ☛ PI n°5 situé rue de la Creuse possédant un **débit de 54 m³/h**;
- ☛ PI n°11 situé 18 rue du Moulin possédant un **débit de 28 m³/h**;
- ☛ PI n°12 situé 8 rue du Chenoy possédant un **débit de 53 m³/h**.


Observations

La plupart des quartiers de la commune sont défendus par une couverture homogène en hydrants. Seule la rue de la Creuse présente un déficit en eau.

Pour toute nouvelle réalisation de zone destinée à accueillir des entreprises, il convient d'harmoniser les réseaux de distribution au regard des possibilités de construction.

Le service prévision opérationnelle se tient à votre disposition pour vous fournir tout renseignement complémentaire.


 Lieutenant-colonel Stéphane HELLEU

POUR	Chef Serv.	ADS	UP	JUR	PUB	Directeur	Secrétariat	Scan
Attribution			✓					
Projet Rép.								
Sillage								
SU	11 JUIN 2015							
Inform.								
Urgence signalée					Échéances			
Copie autres services								

Analyse

La défense extérieure contre l'incendie de la commune est assurée par la présence de 41 hydrants publics et 4 réserves incendie de 120 m³ et 2 points d'aspiration.

Lors du dernier contrôle des hydrants publics réalisé par le syndicat des eaux de la Saint Nicolas en 2015, plusieurs poteaux incendie publics ne possèdent pas le débit minimum de 60 m³/h sous une pression dynamique de 1 bar demandé par la réglementation :

- ☞ PI n°1 situé rue de la Bavière: **débit de 23 m³/h**
- ☞ PI n°6 situé 9 rue de Chainois: **débit de 30 m³/h**
- ☞ PI n°7 situé 18 rue des Tulipes: **débit de 35 m³/h**
- ☞ PI n°8 situé 22 rue de Masevaux: **débit de 52 m³/h**
- ☞ PI n°9 situé 30 bis rue de Masevaux: **débit de 32 m³/h**
- ☞ PI n°10 situé au gymnase: **débit de 53 m³/h**
- ☞ PI n°16 situé place de l'Eglise: **débit de 30 m³/h**
- ☞ PI n°21 situé 29 rue de Saint Nicolas: **débit de 19 m³/h**
- ☞ PI n°24 situé 50 rue d'Etueffont: **débit de 48 m³/h**
- ☞ PI n°25 situé 55 rue d'Etueffont: **débit de 39 m³/h**
- ☞ PI n°26 situé 61 rue d'Etueffont: **débit de 32 m³/h**
- ☞ PI n°27 situé 69 rue d'Etueffont: **débit de 20 m³/h**
- ☞ PI n°31 situé avenue Jean Moulin: **débit de 42 m³/h**
- ☞ PI n°32 situé 34 avenue Jean Moulin: **débit de 47 m³/h**
- ☞ PI n°33 situé avenue Jean Moulin: **débit de 33 m³/h**
- ☞ PI n°34 situé 50 avenue Jean Moulin: **débit de 24 m³/h**
- ☞ PI n°39 situé à Saint Nicolas: **débit de 46 m³/h**
- ☞ PI n°42 situé 9 rue de l'Ancien Lavoir: **débit de 21 m³/h**
- ☞ PI n°45 situé 43 rue Antoine Scanzi: **débit de 41 m³/h**

Observations

Il est à noter que plusieurs secteurs de la commune ne possèdent pas une couverture incendie réglementaire. Le manquement porte principalement sur le débit limité des poteaux d'incendie.

Il s'agit des secteurs de la rue d'Etueffont, rue de Saint Nicolas, rue de Masevaux, et la rue Jean Moulin. Cette dernière est compensée par l'implantation récente de 2 réserves de 120 m³.

D'autre part les habitations situées route de la ferme Bègue sont isolées et dépourvues de défense incendie.

Une évolution de la réglementation en matière de défense extérieure contre l'incendie est en cours. La récente analyse est basée sur les textes actuels et sera sujette à modifications en fonction de l'évolution annoncée.

Pour toute nouvelle réalisation de zone destinée à accueillir des entreprises, il convient d'harmoniser les réseaux de distribution au regard des possibilités de construction.

Le service prévision opérationnelle se tient à votre disposition pour vous fournir tout renseignement complémentaire.

Pour le directeur départemental par intérim des services
d'incendie et de secours et par suppléance,
l'adjoint au directeur,

Lieutenant-colonel Christian JEANDEMANGE

Analyse

La défense extérieure contre l'incendie de la commune est assurée par la présence de 19 hydrants publics, 5 réserves incendie de 120 m³ au minimum, dont 2 publiques, et 2 points d'aspiration dans des étangs.

Lors du dernier contrôle des hydrants publics réalisé par le syndicat des eaux de la Saint-Nicolas en 2015, plusieurs poteaux incendie possèdent un débit inférieur à 60 m³/h sous une pression dynamique de 1 bar demandé par la réglementation :

- ☞ PI n°8 situé 78 rue du Général De Gaulle, possédant un débit de 42 m³/h;
- ☞ PI n°9 situé 84 rue du Général De Gaulle, possédant un débit de 37 m³/h;
- ☞ PI n°10 situé 87 rue du Général De Gaulle, possédant un débit de 29 m³/h;
- ☞ PI n°11 situé 6 rue Jean Tacquard, possédant un débit de 35 m³/h;
- ☞ PI n°12 situé rue du Général Jeantet, possédant un débit de 32 m³/h;
- ☞ PI n°14 situé 12 rue du Général De Gaulle, possédant un débit de 48 m³/h;
- ☞ PI n°15 situé rue du Général De Gaulle dans la Z I, possédant un débit de 33 m³/h;
- ☞ PI n°17 situé rue du Général De Gaulle RN 83 Crave, possédant un débit de 28 m³/h;
- ☞ PI n°18 situé rue du Général De Gaulle RN 83 face aux caravanes, possédant un débit de 29 m³/h;
- ☞ PI n°19 situé rue des Vergers, possédant un débit de 39 m³/h;

Les réserves incendies et les points d'aspiration n'ont pas fait l'objet de contrôle.

Remarques

Une réserve incendie était prévue rue du Général Jeantet au GAEC Gautherat. Elle n'a pas fait à ce jour, l'objet d'un procès verbal de réception par le SDIS.


Le passage sous la chaussée RN83 face à Caropa, pour la défense incendie de cette entreprise, n'est pas fonctionnel. La prise d'eau est placée dans un endroit difficilement accessible.

Observations

Une évolution de la réglementation en matière de défense extérieure contre l'incendie est en cours. Elle fera l'objet d'un arrêté préfectoral en 2017.

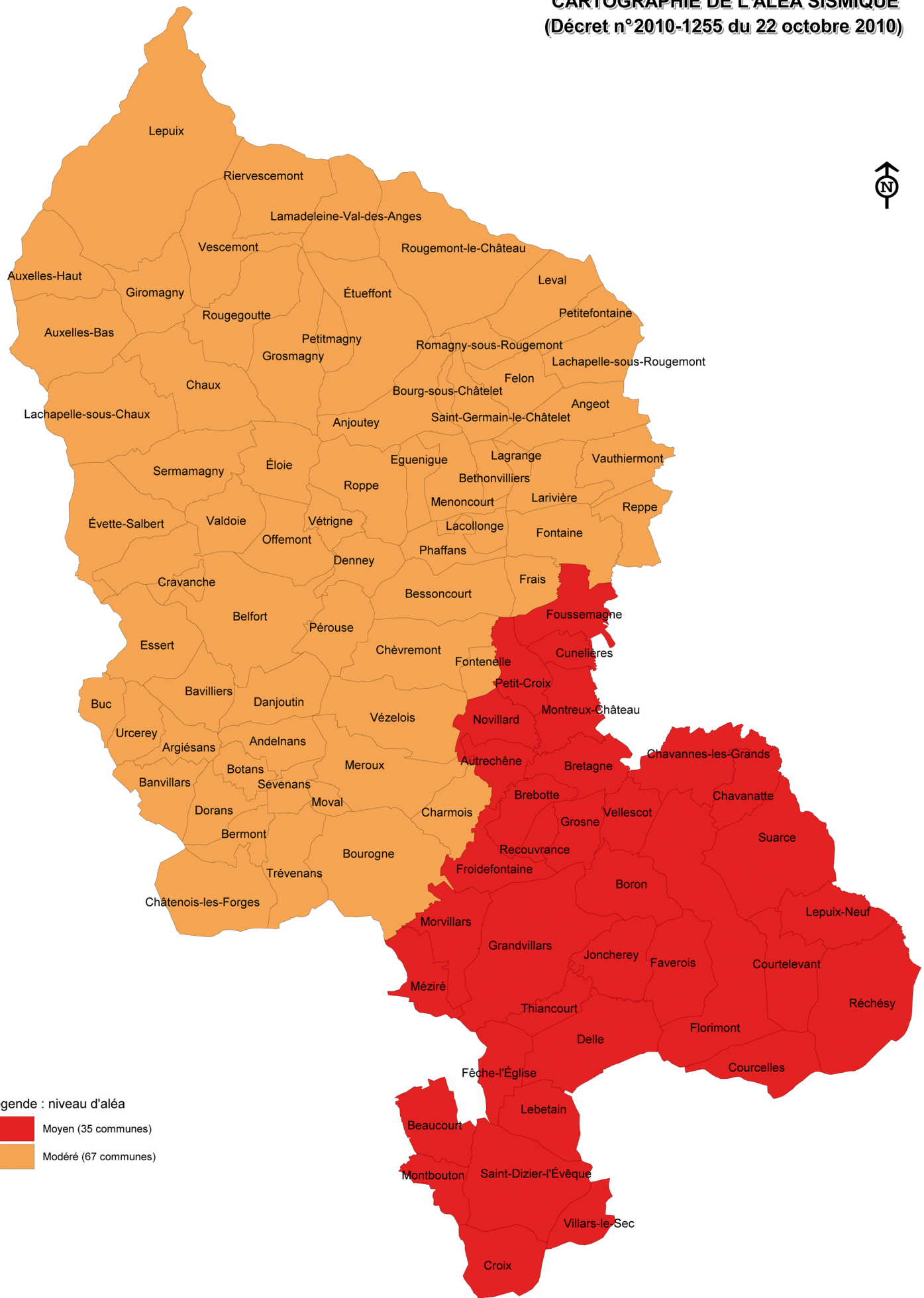
Pour toute nouvelle réalisation de zone destinée à accueillir des entreprises, il convient d'harmoniser les réseaux de distribution au regard des possibilités de construction.



Le service prévision opérationnelle se tient à votre disposition pour vous fournir tout renseignement complémentaire.


Lieutenant-colonel Stéphane HELLEU

POUR	Chef Serv	ADS	UP	JUR	PUB	Directeur	Secrétariat	Scan
Attribution			X					
Projet Rép.								
Sillage								
SU	23 MAI 2016		3280					
Inform.								
Urgence signalée			Équipements					
Copie autres services								

TERRITOIRE DE BELFORT
CARTOGRAPHIE DE L'ALÉA SISMIQUE
 (Décret n°2010-1255 du 22 octobre 2010)



Légende : niveau d'aléa
 Moyen (35 communes)
 Modéré (67 communes)



Direction départementale
 des territoires
 Territoire de Belfort

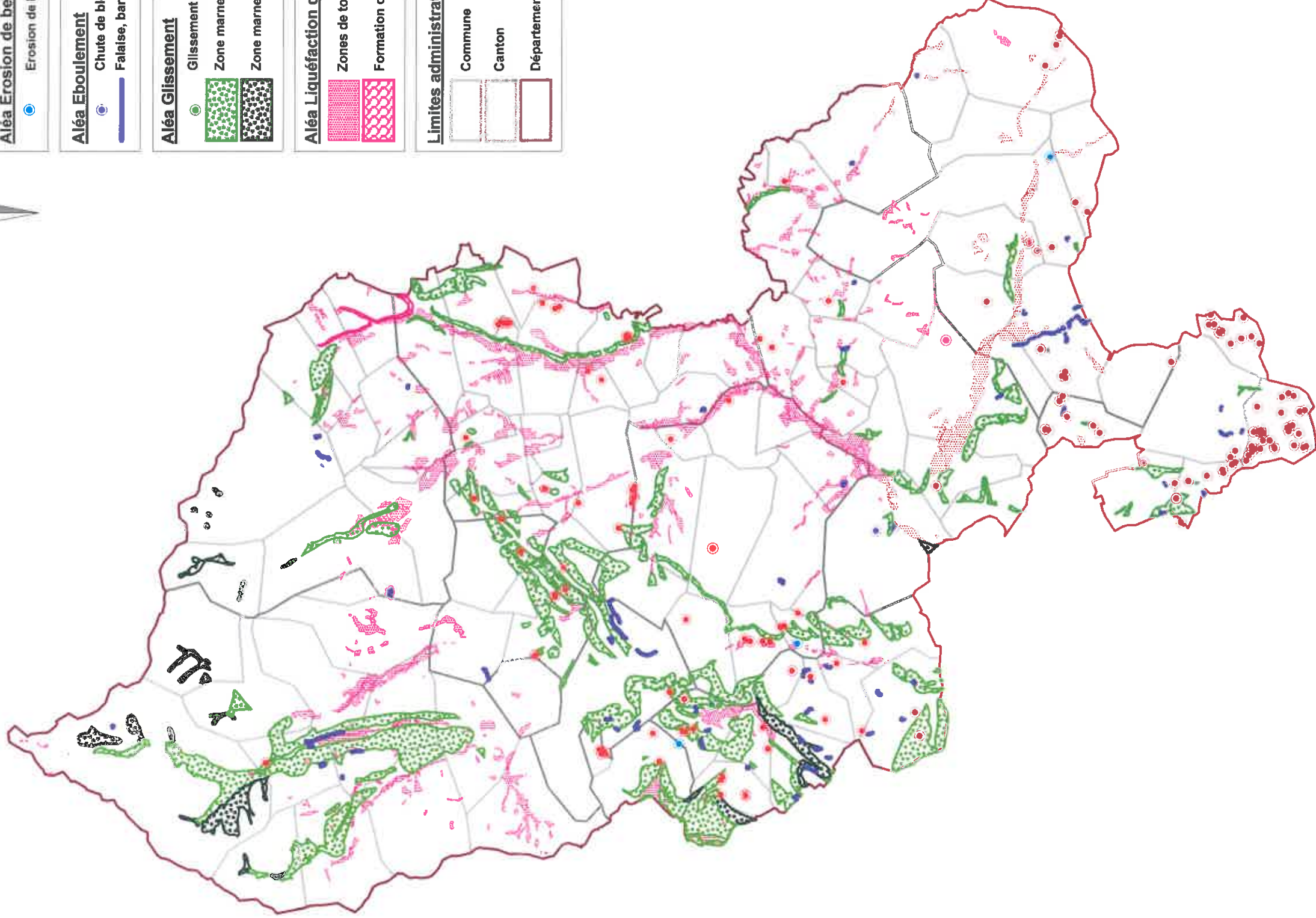
Atlas mouvements de terrain naturels du Territoire de Belfort

Étude du CETE de Lyon - Département Laboratoire d'Autun



Légende

Aléa Affaissement Effondrement	●
Éléments ponctuels (doline, effondrement)	
Aléa Erosion de berges	●
Érosion de berge	
Aléa Eboulement	●
Chute de bloc	
Falaise, barre rocheuse	
Aléa Glissement	●
Glissement	
Zone marneuse sur pente faible	
Zone marneuse sur pente moyenne	
Aléa Liquéfaction des sols	■
Zones de tourbières et boisements tourbeux	
Formation de solifluxion	
Limites administratives	■
Commune	
Canton	
Département	





Direction départementale
des territoires

PRÉFET DU TERRITOIRE DE BELFORT

Service : Eau et Environnement

ARRÊTÉ N° DDTSEE_90_2017-05-16-001

*Portant révision du classement des infrastructures
de transports terrestres du Territoire de Belfort
et détermination de l'isolement acoustique des bâtiments
dans les secteurs affectés par le bruit aux abords de ces infrastructures*

Le Préfet du Territoire de Belfort
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU :

- . Le code de la construction et de l'habitation,
- . Le code de l'urbanisme,
- . Le code de l'environnement,
- . L'arrêté du 25 avril 2003 relatif à la limitation du bruit dans les établissements d'enseignement,
- . L'arrêté du 25 avril 2003 relatif à la limitation du bruit dans les établissements de santé,
- . L'arrêté du 25 avril 2003 relatif à la limitation du bruit dans les hôtels,
- . L'arrêté du 30 mai 1996 modifié relatif aux modalités de classement des infrastructures de transports terrestres et à l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit,
- . L'arrêté préfectoral n°90-2016-07-01-004 du 1er juillet 2016 portant délégation de signature à Monsieur Jacques BONIGEN, directeur départemental des territoires du Territoire de Belfort,
- . L'arrêté préfectoral n° 2010281-0005 du 8 octobre 2010 portant classement des infrastructures de transports terrestres du département du Territoire de Belfort et détermination de l'isolement acoustique des bâtiments dans les secteurs affectés par le bruit,

Vu les avis des communes concernées,

Sur proposition de Monsieur le directeur départemental des territoires du Territoire de Belfort,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} :

L'arrêté préfectoral n° 2010281-0005 du 8 octobre 2010 portant classement des infrastructures de transports terrestres du département du Territoire de Belfort et détermination de l'isolement acoustique des bâtiments dans les secteurs affectés par le bruit aux abords de ces infrastructures est abrogé.

ARTICLE 2 :

Les infrastructures de transports terrestres du Territoire de Belfort sont classées en application de l'article L.571-10 du code de l'environnement susvisé et conformément aux articles 2 à 4 de l'arrêté du 30 mai 1996 modifié susvisé.

Pour chacun des tronçons d'infrastructures concernés, le classement dans une des 5 catégories définies par l'arrêté du 30 mai 1996 modifié ainsi que la largeur des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de ces tronçons figurent en annexe 1 du présent arrêté.

Les dispositions de l'arrêté du 30 mai 1996 modifié relatives à l'isolement acoustique des bâtiments sont applicables aux abords du tracé de ces infrastructures.

ARTICLE 3 :

Les bâtiments d'habitation, d'enseignement, de santé, de soins et d'action sociale, ainsi que les bâtiments d'hébergement à caractère touristique à construire dans les secteurs affectés par le bruit mentionnés à l'article 1^{er} du présent arrêté, doivent présenter un isolement acoustique minimum contre les bruits extérieurs conformément aux codes de la construction et de l'environnement.

Pour les bâtiments d'habitation, l'isolement acoustique minimum est déterminé selon les articles 5 à 9 de l'arrêté du 30 mai 1996 susvisé.

Pour les bâtiments d'enseignement, l'isolement acoustique minimum est déterminé selon l'arrêté du 25 avril 2003 relatif à la limitation du bruit dans les établissements d'enseignement susvisé.

Pour les bâtiments de santé, l'isolement acoustique minimum est déterminé selon l'arrêté du 25 avril 2003 relatif à la limitation du bruit dans les établissements de santé susvisé.

Pour les hôtels, l'isolement acoustique minimum est déterminé selon l'arrêté du 25 avril 2003 relatif à la limitation du bruit dans les hôtels susvisé.

ARTICLE 4 :

Les communes concernées par les secteurs affectés par le bruit mentionnés à l'article 1^{er} du présent arrêté sont celles mentionnées à l'annexe 1 du présent arrêté.

Une représentation cartographique du classement sonore figure en annexe 2 du présent arrêté. Elle revêt un caractère uniquement illustratif, seuls faisant foi les tableaux récapitulatifs du classement.

ARTICLE 5 :

Dans les communes concernées par le présent arrêté disposant de plans locaux d'urbanisme, une mise à jour de ces documents sera effectuée conformément aux articles R.151-51 à R.151-53 et R.153-18 du code de l'urbanisme.

ARTICLE 6 :

Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture du Territoire de Belfort et affiché durant un mois à la mairie des communes concernées.

ARTICLE 7 :

Des copies du présent arrêté sont adressées :

- aux maires des communes concernées
- à Monsieur le Président du Conseil Départemental du Territoire de Belfort
- à Monsieur le Directeur Interdépartemental des Routes – DIR EST
- à Monsieur le Directeur Régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bourgogne - Franche-Comté
- à Monsieur le Directeur des Autoroutes Paris - Rhin - Rhône
- à Monsieur le Directeur Régional de SNCF Réseau Bourgogne Franche-Comté

ARTICLE 8 :

Le directeur départemental des territoires du Territoire de Belfort est chargé de l'exécution du présent arrêté.

BELFORT, le **16 MAI 2017**

**Pour le Préfet et par délégation,
Le directeur départemental
des territoires,**



Jacques BONIGEN

ANNEXES : 2

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Besançon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Annexe 1

à l'ARRÊTÉ

*Portant révision du classement des infrastructures
de transports terrestres du Territoire de Belfort
et détermination de l'isolement acoustique des bâtiments
dans les secteurs affectés par le bruit aux abords de ces infrastructures*

Tableaux de classement

Routes départementales Classement sonore 2017					
Catégorie	Largeur secteur affecté par le bruit	Nom Tronçon	Débutant	Finissant	Communes traversées
3	100	RD 1083_1	PR 0+000_X A36 & RD 1083	PR 0+1055_carréfour giratoire	BESSONCOURT
3	100	RD 1083_2	DENNEY échangeur RD1083/RD83	RD 419A_pr 1,389	BESSONCOURT, DENNEY
déclassé	déclassé	RD 119_1	X RN 1019	ZAC TGV	MOVAL, TREVENANS
4	30	RD 12_1	PR 3+546_X RD 83	E/S lieu-dit Les Errues	MENONCOURT
3	100	RD 12_2	E/S lieu-dit Les Errues	E/S agglomération Anjouley	ANJOUTEY, MENONCOURT
4	30	RD 12_3	E/S agglomération Anjouley	E/S agglomération Anjouley	ANJOUTEY
3	100	RD 12_4	E/S agglomération Anjouley	PR 8+410_X RD 58 E/S Etueffont	ANJOUTEY
4	30	RD 12_5	PR 8+410_X RD 58 E/S Etueffont	zone 30 = X rue de l'Eglise	ANJOUTEY, ETUEFFONT
4	30	RD 12_6	zone 30 = X rue de l'Eglise	PR 8+410_X RD 2	ETUEFFONT
4	30	RD 12_7	PR 8+410_X RD 2	zone 30 = X de l'usine	ETUEFFONT
4	30	RD 12_8	zone 30 = X de l'usine	E/S agglomération Etueffont	ETUEFFONT
4	30	RD 12_9	E/S agglomération Etueffont	E/S agglomération Pettimagny	ETUEFFONT, PETTIMAGNY
4	30	RD 12_10	E/S agglomération Pettimagny	E/S agglomération Pettimagny	PETTIMAGNY
4	30	RD 12_11	E/S agglomération Pettimagny	zone 70	GROSMAIGNY, PETTIMAGNY
3	100	RD 12_12	zone 70	E/S Grosmaigny	GROSMAIGNY
4	30	RD 12_13	E/S Grosmaigny	E/S Grosmaigny	GROSMAIGNY
3	100	RD 12_14	E/S Grosmaigny	E/S Rougegoutte	GROSMAIGNY, ROUGE-GOUTTE
4	30	RD 12_15	E/S Rougegoutte	E/S Rougegoutte Giromagny	GIROMAGNY, ROUGE-GOUTTE
déclassé	déclassé	RD 12_16	E/S Rougegoutte Giromagny	zone 30 X RD 14 rue Rosemont	GIROMAGNY
déclassé	déclassé	RD 12_17	zone 30 X RD 14_rue Rosemont	PR 16+730_X RD 465	GIROMAGNY
4	30	RD 12A_1	RD 83	RD12	MENONCOURT
4	30	RD 13_1	PR 7+432_X RD 465	X RD 5	VALDOIE
4	30	RD 13_2	X RD 5	RD 9+478_X RD 22	OFFEMONT, VALDOIE
3	100	RD 13_3	RD 9+478_X RD 22	X avenue du Champ de Mars	BEFORT, OFFEMONT
3	100	RD 13_4	X Avenue du Champ de Mars	X rue d'Avignon	BEFORT
3	100	RD 13_5	X rue d'Avignon	Giratoire RD 83	BEFORT
5	10	RD 16_2	X rue de Vesoul E/S Cravanche	X RD4	BEFORT, CRAVANCHE
4	30	RD 16_3	X RD4	E/S agglomération Cravanche	CRAVANCHE
3	100	RD 16_4	E/S agglomération Cravanche	PR 4+257_X RD 19	CHALONVILLARS, CRAVANCHE, ESSERT
3	100	RD 19_1	PR 0+000 limite Hte Saône	E/S Essert	CHALONVILLARS, ESSERT
4	30	RD 19_2	E/S Essert	zone 30 = X rue du Port	ESSERT
4	30	RD 19_3	zone 30 = X rue du Port	zone 30 = X rue Collin	ESSERT
4	30	RD 19_4	zone 30 = X rue Collin	E/S Essert = E/S Belfort	BEFORT, ESSERT
4	30	RD 19_5	E/S Essert = E/S Belfort	PR 3+326_X RD 83	BEFORT
3	100	RD 19_11	PR 6+212_X bid Henri Dunant	E/S agglomération Belfort	BEFORT, DANJOUTIN
3	100	RD 19_12	E/S agglomération Belfort	E/S agglomération Danjoutin	DANJOUTIN
3	100	RD 19_13	E/S agglomération Danjoutin	E/S agglomération Andelnans & Botans	ANDELNANS, BOTANS, DANJOUTIN
3	100	RD 19_14	E/S agglomération Andelnans & Botans	PR 10+662_X RD 437 Les oeufs Frais	BOTANS, DORANS
3	100	RD 19_15	E/S agglomération Sévenans	E/S agglomération Grandvillars	GRANDVILLARS, MORVILLARS
3	100	RD 19_16	PR 19+752_X RN 1019	E/S agglomération Grandvillars	GRANDVILLARS
4	30	RD 19_17	E/S agglomération Grandvillars	E/S agglomération Joncherey	GRANDVILLARS, JONCHEREY
4	30	RD 19_18	E/S agglomération Grandvillars	X RD 19/RD 3	JONCHEREY
4	30	RD 19_19	E/S agglomération Joncherey		JONCHEREY

4	30	RD 19_20	X RD 19/RD 3	E/S agglom. Joncherey = Delle	DELLE, JONCHEREY
4	30	RD 19_21	E/S agglom. Joncherey = E/S Delle	PR 26+894_X RD 463 la Poste	DELLE
déclassé	déclassé	RD 19_22	PR 26+894_X RD 463 la Poste	douane	DELLE
4	30	RD 23_1	PR 7+321_X RD 419	E/S agglom. Danjoutin & Belfort	BELFORT
4	30	RD 23_2	E/S agglom. Danjoutin & Belfort	PR 8+902_X RD 47B - RD 47	BELFORT, DANJOUTIN
4	30	RD 23_3	PR 20+203_X RD 19	X rue de la Fontaine	MORVILLARS
4	30	RD 23_4	X rue de la Fontaine	E/S agglom. Morvillars	MORVILLARS
3	100	RD 23_5	E/S agglom. Morvillars	E/S agglom. Méziré	MEZIRE, MORVILLARS
4	30	RD 23_6	E/S agglom. Méziré	E/S DPT DOUBS	MEZIRE
déclassé	déclassé	RD 24_1	PR 12+400_X RD 56	zone 30 (groupe scolaire)	EVETTE-SALBERT
déclassé	déclassé	RD 24_2	zone 30 (groupe scolaire)	zone 30 (groupe scolaire)	EVETTE-SALBERT
déclassé	déclassé	RD 24_3	zone 30 (groupe scolaire)	X rue Barbier	EVETTE-SALBERT
déclassé	déclassé	RD 24_4	X rue Barbier	E/S agglom. Evette Salbert	BELFORT, EVETTE-SALBERT
déclassé	déclassé	RD 24_5	E/S agglom. Evette Salbert	E/S agglom. Valdoie	BELFORT, VALDOIE
déclassé	déclassé	RD 24_6	E/S agglom. Valdoie	PR 15+963 r. Gare & r. 1e mai	VALDOIE
3	100	RD 39_1	PR 4+229_X RD 40	X rue A Péchin - Pl Salengro	BEAUCOURT
4	30	RD 39_2	X rue A Péchin - Pl Salengro	PR 6+000 limite Doubs	BEAUCOURT, DAMPIERRE-LES-BOIS
4	30	RD 419_10	PR 7+515_X RD 583 (bd Mendes F	E/S agglom. Belfort	BELFORT
3	100	RD 419_11	E/S agglom. Belfort	E/S agglom. Perouse	BELFORT, PEROUSE
4	30	RD 419_12	E/S agglom. Perouse	X RD13	PEROUSE
3	100	RD 419_13	E/S agglom. Perouse	Carrefour du centre commercial	BESSONCOURT, PEROUSE
3	100	RD 419_14	Carrefour centre commercial -	E/S agglom. Bessoncourt	BESSONCOURT
4	30	RD 419_15	E/S agglom. Bessoncourt	E/S agglom. Bessoncourt	BESSONCOURT
déclassé	déclassé	RD 419_16	E/S agglom. Bessoncourt	E/S agglom. Frais	BESSONCOURT, FRAIS
déclassé	déclassé	RD 419_17	E/S agglom. Frais	E/S agglom. Frais	FRAIS
déclassé	déclassé	RD 419_18	E/S agglom. Frais	E/S agglom. Foussemagne	FOUSSEMAGNE, FRAIS
déclassé	déclassé	RD 419_19	E/S agglom. Foussemagne	Limite Ht Rhin	CHAVANNES-SUR-L'ETANG, FOUSSEMAGNE
3	100	RD 437_1	PR 0+000 limite Doubs = E/S ag	centre agglom. rue du stade	CHATENOIS-LES-FORGES
3	100	RD 437_2	centre agglom. rue du stade	centre agglom. rue Jeanne d'Arc	CHATENOIS-LES-FORGES
3	100	RD 437_3	centre agglom. rue Jeanne d'Arc	E/S agglom. Chatenois les Forges	CHATENOIS-LES-FORGES, TREVENANS
3	100	RD 437_4	E/S agglom. Chatenois les Forges	E/S agglom. Trévenans	TREVENANS
3	100	RD 437_5	E/S agglom. Trévenans	zone 70 = embranchement RN1019	BERMONT, TREVENANS
3	100	RD 437_6	zone 70 = embranchement RN1019	E/S agglom. Sévenans	BERMONT, DORANS, SEVENANS
3	100	RD 437_7	E/S agglom. Sévenans	PR 5+042_X RD 19 les œufs frais	SEVENANS
4	30	RD 463_1	PR 0+000 limite Doubs	zone 30 = rue de l'abreuvoir	BADEVEL, FECHÉ-L'EGLISE
4	30	RD 463_2	zone 30 = rue de l'abreuvoir	zone 30 = rue d'Alsace	FECHÉ-L'EGLISE
4	30	RD 463_3	zone 30 = rue d'Alsace	E/S agglom. Fêche l'Eglise	FECHÉ-L'EGLISE
3	100	RD 463_4	E/S agglom. Fêche l'Eglise	fin rampe	FECHÉ-L'EGLISE
3	100	RD 463_5	fin rampe	échangeur RN 1019	DELLE, FECHÉ-L'EGLISE
3	100	RD 463_6	échangeur RN 1019	E/S agglom. Delle	DELLE
4	30	RD 463_7	E/S agglom. Delle	PR 5+375_X RD 19	CHAUX
4	30	RD 465_1	PR 16 452_X RD 12	X RD14. avenue de Schwabmunchen	GIROMAGNY
4	30	RD 465_2	X RD14. avenue de Schwabmunchen	E/S agglom. Giromagny	GIROMAGNY
3	100	RD 465_3	E/S agglom. Giromagny	E/S agglom. Chaux	CHAUX, GIROMAGNY
4	30	RD 465_4	E/S agglom. Chaux = zone 70	zone 70	CHAUX
4	30	RD 465_5	zone 70	PR 19+889_X RD 24	CHAUX
4	30	RD 465_6	PR 19+889_X RD 24	E/S agglom. Chaux	CHAUX
3	100	RD 465_7	E/S agglom. Chaux	entrée agglom. Sermamagny	CHAUX, SERMAMAGNY
3	100	RD 465_8	entrée agglom. Sermamagny	PR 22+014_X RD 13	SERMAMAGNY
4	30	RD 465_9	PR 22+014_X RD 13	X RD465-RD5	SERMAMAGNY
4	30	RD 465_10	X RD465-RD5	E/S agglom. Sermamagny = E/S Valdoie	SERMAMAGNY
4	30	RD 465_11	E/S Agglom. Sermamagny = E/S Valdoie	PR 24+544_X RD 23	SERMAMAGNY, VALDOIE
4	30	RD 465_12	PR 24+544_X RD 23	PR 25+341_X RD 13	VALDOIE

déclassé	déclassé	RD 47_1	PR 0+000_X RD 19	zone 30 = X rue des commandos	ESSERT
déclassé	déclassé	RD 47_2	zone 30 = X rue des commandos	X rue du sergent Leiris	ESSERT
déclassé	déclassé	RD 47_3	X rue du sergent Leiris	E/S aggio Essert	ESSERT
déclassé	déclassé	RD 47_4	E/S aggio Essert	E/S aggio Bavilliers	BAVILLIERS, ESSERT
déclassé	déclassé	RD 47_5	PR 2+141_D83 r de la Charmeuse	PR 2+141_X RD 83 r Libération	BAVILLIERS
3	100	RD 47_6	PR 2+141_D83 r de la Charmeuse	X giratoire ZI	BAVILLIERS, BELFORT, DANJOUTIN
3	100	RD 47_7	X giratoire ZI	giratoire SUD-EST PR 3+820	DANJOUTIN
4	30	RD 47_8	giratoire RD 19 = pot d'étain	zone 30 = X rue Paul Eluard	DANJOUTIN
4	30	RD 47_9	zone 30 = X rue Paul Eluard	X RD47B	DANJOUTIN
4	30	RD 47_10	X RD47B	zone 30 = X rue des Martyrs de	DANJOUTIN
4	30	RD 47_11	zone 30 = X rue des Martyrs de	PR 3+934_X RD 23	DANJOUTIN
déclassé	déclassé	RD 47A_1	PR 0+000_giratoire RD 47	giratoire RD 47C	DANJOUTIN
déclassé	déclassé	RD 47A_2	giratoire RD 47C	PR 0+542_gir ech12 A36	DANJOUTIN
4	30	RD 47B_1	PR 0+000_X RD 23	zone 30 = X rue du Dr Fréry	DANJOUTIN
4	30	RD 47B_2	zone 30 = X rue du Dr Fréry	PR 0+505_X RD 47	DANJOUTIN
4	100	RD 5_1	PR 0+000_X RD 13	zone 70	VALDOIE
4	30	RD 5_2	zone 70	X RD 23	VALDOIE
déclassé	déclassé	RD 5_3	X RD 23	giratoire barreau	SERMAMAAGNY
déclassé	déclassé	RD 5_4	giratoire barreau	X RD 465	SERMAMAAGNY
3	100	RD 583_1	PR 0+000_X RD 83 (fg Brisach)	X boulevard Mendès France	BELFORT
3	100	RD 583_2	X avenue de la Laurencie	PR 0+817_X RD 419	BELFORT
3	100	RD 83_1	PR 0+000 limite Haute Saône	E/S aggio Argiesans	ARGIESANS, BANVILLIERS
4	30	RD 83_2	E/S aggio Argiesans	E/S aggio Argiesans	ARGIESANS
4	30	RD 83_3	E/S aggio Argiesans	giratoire ZI	ARGIESANS, BAVILLIERS
4	30	RD 83_4	E/S aggio Argiesans	centre ville zone 30 X RD 47	BAVILLIERS
3	100	RD 83_5	centre ville zone 30 X RD 47	fin zone 30 = X J.Pignot+ X RD61	BAVILLIERS
3	100	RD 83_6	fin zone 30 = X J.Pignot+ X RD61	début rampe X RD47	BAVILLIERS
3	100	RD 83_7	début rampe X RD47	fin rampe = X r de la Tuilerie	BAVILLIERS
3	100	RD 83_8	fin rampe = X r de la Tuilerie	E/S ag Bavilliers = Belfort	BAVILLIERS, BELFORT
3	100	RD 83_9	E/S aggio Bavilliers = Belfort	PR 5+431_X RD 483 bid Kennedy	BELFORT
4	30	RD 83_17	PR 7+483_X RD 583 - Brisach	E/S aggio Belfort	BELFORT
3	100	RD 83_18	E/S aggio Belfort	E/S aggio Denney	BELFORT
4	30	RD 83_19	E/S aggio Denney	E/S aggio Denney	BELFORT, DENNEY
3	100	RD 83_20	E/S aggio Denney	PR 10+982_X RD 1083	DENNEY
3	100	RD 83_21	PR 10+982_X RD 1083	E/S aggio Roppe	DENNEY, ROPPE
3	100	RD 83_22	E/S aggio Roppe	E/S aggio Roppe	EGUENIGUE, ROPPE
3	100	RD 83_23	E/S aggio Roppe	début zone 70_Les Errues_giratoire RD 12	EGUENIGUE, MENONCOURT
3	100	RD 83_24	début zone 70_Les Errues_giratoire RD 12	fin zone 70_giratoire RD 25	BETHONVILLIERS, MENONCOURT, SAINT-GERMAIN-LE-CHATELET
3	100	RD 83_25	fin zone 70_giratoire RD 25	début zone 70_GIRATOIRE RD25	ANGEOT, BETHONVILLIERS, FELON, SAINT-GERMAIN-LE-CHATELET
3	100	RD 83_26	début zone 70_GIRATOIRE RD25	fin zone 70_Felon	FELON
3	100	RD 83_27	fin zone 70_Felon	zone 70_Lachapelle ss Rougemont	ANGEOT, FELON, LACHAPELLE-SOUS-ROUGEMONT
3	100	RD 83_28	zone 70_Lachapelle ss Rougemont	E/S aggio Lachapelle ss Rougemont	LACHAPELLE-SOUS-ROUGEMONT
4	30	RD 83_29	E/S aggio Lachapelle ss Rougemont	X rue des Maires Grisey	LACHAPELLE-SOUS-ROUGEMONT
4	30	RD 83_30	X rue des Maires Grisey	E/S aggio La Chapelle ss Rougemont	LACHAPELLE-SOUS-ROUGEMONT
3	100	RD 83_31	E/S aggio La Chapelle ss Rougemont	limite Haut Rhin	LACHAPELLE-SOUS-ROUGEMONT
4	30	RD 9_1	PR 0+000_X rue des Frangs	PR 0+590_X RD 19	ANDELIMANS
4	30	RD61_1	PR 0+000_X RD 83	début rampe	BAVILLIERS
4	30	RD61_2	PR 0+614_X RD 10	début rampe	BAVILLIERS

X = croisement
--> = prolongement
PR = point routier

POUR	DDT	SG	SITS	SHRU	SU	SEE	SEA
Silage							
Attribution							
Projet rép.							
Rép. directe							
Direction des Territoires	31 MARS 2017						
En lien avec Information							



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU TERRITOIRE DE BELFORT



Direction départementale
de la cohésion sociale
et de la protection des populations

Pôle protection des populations
Service protection des populations

Affaire suivie par : Christophe VALLON
Tél : 03 84 96 19 05
Télécopie : 03 84 21 98 56
Courriel : ddcsp@territoire-de-belfort.gouv.fr

Réf. à rappeler : 2017-242

Belfort, le 29 mars 2017

M. le directeur départemental des territoires
Service urbanisme
Cellule urbanisme planification
A l'attention de Mme Marlène CLEMENTE
8, Place de la Révolution Française
BP 605
90020 Belfort Cedex

Objet : Porter à connaissance pour l'élaboration du PLU intercommunal de la Communauté de Communes des Vosges du Sud

V/Référence : Votre courriel du 17/02/2017

P.J. : aucune

Réglementation :

- Arrêté du 27 décembre 2013 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration sous les rubriques n° 2101-01, 2101-02, 2101-3, 2102 et 2111.
- Arrêté du 27 décembre 2013 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de l'enregistrement au titre des rubriques n° 2101-2, 2102 et 2111 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.
- Arrêté du 27 décembre 2013 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de l'autorisation au titre des rubriques n° 2101, 2102, 2111 et 3660 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.
- Règlement Sanitaire Départemental du Territoire de Belfort, titre VIII, article 153.4
- Article L111.3 du Code Rural

En réponse à votre transmission ci-dessus référencée, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance les informations suivantes concernant la Communauté de Communes des Vosges du Sud :

Communes	Exploitations	Statut	Observations
Anjoutey	CHAPPUIS Roger	RSD	Production ovine
Anjoutey	ECHEMANN Jocelyne	RSD	Production bovine, ovine et caprine
Anjoutey	GARNIER Régis	RSD	Production bovine et élevage équin
Anjoutey	LENOT Gilbert	RSD	Production bovine et ovine
Anjoutey	MEHR Laurence	RSD	Production bovine
Auxelles-Bas	PY Francis	RSD	Production bovine
Auxelles-Bas	PY Thomas	RSD	Production ovine et élevage équin



Communes	Exploitations	Statut	Observations
Auxelles-Bas	THIEBAUD Alain	RSD	Production bovine
Auxelles-Bas	VIMONT Jacques	RSD	Production ovine
Auxelles-Haut	GOUAT Sandrine	RSD	Production bovine, ovine et porcine
Auxelles-Haut	MARCHAND Antoine	RSD	Production bovine
Auxelles-Haut	MERCIER Julien	RSD	Production caprine
Auxelles-Haut	MESSINESE Laurent	RSD	Production ovine
Chaux	GUILLAUMEY Pierre	RSD	Production bovine
Etueffont	Commune d'Etueffont	RSD	Production caprine
Etueffont	EARL du Baeren	ICPE	Production avicole
Etueffont	ECHEMANN Jean-Marie	RSD	Production ovine et caprine
Etueffont	GUYON Chantale	RSD	Production ovine
Etueffont	HYNX Deborah	RSD	Production ovine
Etueffont	IRENEE Christophe	RSD	Production bovine
Etueffont	IRENEE Guillaume	RSD	Production ovine
Etueffont	IRENEE Monique	RSD	Production bovine
Etueffont	VERRIER Arnaud	RSD	Production bovine
Felon	COTTET Pascal	RSD	Production caprine
Felon	CUENOT Dalila	RSD	Production ovine
Felon	EARL Farque	RSD	Production bovine et avicole
Felon	GAEC Chrétien	ICPE	Production bovine
Felon	MARCHAL Gérard	RSD	Production bovine
Giromagny	Association du Fort Dorsner	RSD	Production caprine
Giromagny	BARRAS Jean-Marie	RSD	Production ovine et caprine
Giromagny	BRUEZ Jean-Marie	RSD	Production ovine

Communes	Exploitations	Statut	Observations
Giromagny	DUMAS Alain	RSD	Production ovine
Giromagny	DUNEZ Christophe	RSD	Production porcine
Giromagny	EARL CANAL Olivier	RSD	Production bovine
Giromagny	MARSOT Denis	RSD	Production bovine et ovine
Giromagny	POCHARD Louis	RSD	Élevage professionnel d'animaux non domestiques
Giromagny	THOMAS Thérèse	RSD	Elevage équin
Grosmagny	BARBERET Yannick	RSD	Production ovine
Grosmagny	EARL Seidel	RSD	Production bovine, ovine et porcine
Lachapelle-sous-chaux	BARTHOLOME Philippe	RSD	Production bovine
Lachapelle-sous-chaux	BARTHOLOME Patrice	RSD	Production bovine
Lachapelle-sous-chaux	EARL JAVA BRAISE	RSD	Production bovine, ovine et caprine
Lachapelle-sous-chaux	EARL de la Montagne vosgienne	ICPE	Production bovine
Lachapelle-sous-chaux	FAIVRE Frédéric	RSD	Production bovine
Lachapelle-sous-chaux	FREYMUTH André	RSD	Production ovine et caprine
Lachapelle-sous-chaux	GANTNER Bernard	RSD	Élevage non professionnel d'animaux non domestiques
Lachapelle-sous-chaux	LAEMLIN Jean	RSD	Production bovine
Lachapelle-sous-chaux	MARCHAND Marcel	RSD	Production bovine
Lachapelle-sous-chaux	TAVERNIER Patrice	RSD	Production ovine et caprine
Lachapelle-sous-Rougemont	CORDONNIER Jean	RSD	Production ovine
Lachapelle-sous-Rougemont	GAEC DU BREULEUX	ICPE	Production bovine
Lachapelle-sous-Rougemont	GAUTHERAT Daniel	RSD	Production bovine
Lachapelle-sous-Rougemont	GERMAIN Jean Max	RSD	Production ovine et caprine
Lachapelle-sous-Rougemont	KISTER Sylviane	RSD	Production ovine
Lachapelle-sous-Rougemont	SCHWARZENTRUBER Michel	RSD	Production bovine

Communes	Exploitations	Statut	Observations
Lamadeleine-Val-des-Anges	BAZIN Maurice	RSD	Production ovine
Lamadeleine-Val-des-Anges	BAZIN Olivier	RSD	Production bovine
Lamadeleine-Val-des-Anges	IRENEE Robert	RSD	Production bovine
Lepuix	CORREY Gérard	RSD	Production caprine
Lepuix	FELSINGER Frédéric	RSD	Production bovine et ovine
Lepuix	MARSOT Nicolas	RSD	Production ovine
Lepuix	PERROS Lucien	RSD	Production bovine
Lepuix	STALDER Francis	RSD	Production bovine et ovine
Lepuix	WIMMER Pierre	RSD	Production ovine
Leval	GAEC Ducroz	ICPE	Production bovine
Leval	GEISSMANN Gilles	RSD	Elevage équin
Leval	ILTIS Cédric	RSD	Production bovine
Leval	STOUFF Eric	RSD	Production bovine
Leval	STOUFF Stéphane	RSD	Production bovine et élevage équin
Petitefontaine	AFFHOLDER Danièle	RSD	Production ovine
Petitefontaine	SCHNOBELEN Michel	RSD	Production bovine, ovine et élevage équin
Petitmagny	BEGUE Rémy	RSD	Production ovine
Petitmagny	DI BAGIO Philippe	RSD	Production bovine
Petitmagny	DIDIER Gérard	RSD	Production bovine
Petitmagny	GIROS Nathalie	RSD	Production caprine et élevage équin
Petitmagny	KUNDIG Gabriel	RSD	Production bovine
Riervescemont	CANAL Fabien	RSD	Production bovine
Riervescemont	KUENY Amandine	RSD	Production bovine
Riervescemont	PIOT Pierre-Edmond	RSD	Production bovine et ovine

Communes	Exploitations	Statut	Observations
Riervescemont	RUSCONI Angelo	RSD	Production bovine
Romagny-sous-Rougemont	BERNA Béatrice	RSD	Production bovine et ovine
Romagny-sous-Rougemont	HERMANN Jean-Marie	RSD	Production ovine
Romagny-sous-Rougemont	MANG Jean-Jacques	RSD	Production ovine
Romagny-sous-Rougemont	REVAUX André	RSD	Production ovine
Rougegoutte	CANAL Dominique	RSD	Production bovine
Rougegoutte	CLERC THIBAUT	RSD	Production bovine
Rougegoutte	CORRE Nicole	RSD	Production ovine
Rougegoutte	GAEC de la Rosemontoise	RSD	Production bovine
Rougegoutte	HERBUTE Alain	RSD	Production ovine
Rougegoutte	LHOMME Jean-Marc	RSD	Production ovine
Rougegoutte	PERREZ Patrick	RSD	Production ovine
Rougegoutte	PETIZON Gérald	RSD	Production bovine
Rougegoutte	VERDIERE Romuald	RSD	Production ovine et caprine
Rougemont-le-Chateau	BOSSEZ Michel	RSD	Production caprine
Rougemont-le-Chateau	FENDELEUR Marc	RSD	Production bovine
Rougemont-le-Chateau	FENDELEUR Marie-Thérèse	RSD	Production bovine
Rougemont-le-Chateau	FICHTER René	RSD	Production ovine
Rougemont-le-Chateau	PATINGRE Gilbert	RSD	Production bovine
Rougemont-le-Chateau	PONCE Jean-Marie	RSD	Production ovine
Rougemont-le-Chateau	TROMMENSCHLAGER Michel	RSD	Production ovine
Rougemont-le-Chateau	WNEKOWICZ Sabine	RSD	Production caprine
Saint-Germain-le-Chatelet	EARL Marchal	RSD	Production bovine
Saint-Germain-le-Chatelet	Elevage Kupper	RSD	Élevage professionnel d'animaux non domestiques

Communes	Exploitations	Statut	Observations
Saint-Germain-le-Chatelet	KESSLER Mathieu	RSD	Production bovine, ovine et élevage équin
Vescemont	CANAL Patrick	RSD	Production bovine
Vescemont	DAUCOURT Jean-David	RSD	Élevage professionnel d'animaux non domestiques
Vescemont	MIKES Jean	RSD	Production caprine
Vescemont	REINICHE Joseph	RSD	Production ovine
Vescemont	SARRAZIN Marcelle	RSD	Production ovine
Vescemont	SEIDEL Daniel	RSD	Production bovine et ovine

Sources : application SIGAL et fichiers ICPE de la DDCSPP 90.

Ces renseignements vous sont donnés sous réserve que les exploitants de la commune relevant du statut ICPE aient bien signalé tout changement de situation en préfecture et que les exploitants relevant du RSD aient bien notifié leur activité à la chambre d'agriculture ou à l'Établissement interdépartemental de l'élevage.

Les règles d'implantation des bâtiments d'élevage et leurs annexes, opposables aux tiers, s'appliquent conformément à l'arrêté du 23 décembre 2013 cité en référence pour les ICPE et conformément au Règlement Sanitaire Départemental (RSD) du Territoire de Belfort, titre VIII, article 153.4 pour les élevages relevant de ce règlement.

La règle de réciprocité s'applique en vertu de l'article L111.3 du Code Rural.

Ces règles d'implantation et leur réciprocité pouvant s'étendre au-delà du territoire inter-communal, des exploitations d'élevage relevant des ICPE ou du RSD situées sur des communes limitrophes à la communauté de communes des Vosges du Sud peuvent entrer en compte pour la réalisation du P.L.U. intercommunal. Si tel était le cas, il serait nécessaire de connaître leur nom et statut pour définir les distances de réciprocité à respecter.

Dans le cadre de l'élaboration du P.L.U. intercommunal, il convient également de raisonner en fonction des plans d'épandage établis pour les communes de la communauté de communes, ainsi que ceux des communes limitrophes. Notre service n'est pas en mesure de vous renseigner sur ce sujet ; je vous conseille de consulter la Chambre d'Agriculture qui peut éditer une cartographie des épandages de ce secteur.

L'inspecteur de l'environnement

Christophe VALLON

POUR	Chef serv.	ADS	UP	JUR	PUB	Directeur	Secrétariat	Scan
Attribution			X					
Projet Rép.								
Sillage								
SU	- 3 AVR. 2017		3684					
Inform.								
Urgence signalée				Echéances				
Copie autres services								

N° Identifiant	Raison(s) sociale(s) de(s) l'entreprise(s) connue(s)	Nom(s) usuel(s)	Dernière adresse	Commune principale	Code activité	Etat d'occupation du site	Etat de connaissance
FRC9000002	Techniprofil, anc. Transac, anc. Société Textile d'Anjoutey, anc. ZELLER, anc. KOEHL	Fabrication de courroies, accessoires en caoutchouc et plastique, anc. tissage de coton	Rue Moulin (du)	ANJOUTEY	C20.16Z C13	Ne sait pas	Inventorié
FRC9000643	SICTOM de la zone sous-vosgienn e	CET, anc. Décharge	Lieu dit Bois Meunier	ANJOUTEY	E38.11Z	En activité	Inventorié
FRC9000644	Monnier S.A.R.L.	Miroiterie-vitrierie	Zone artisanale	ANJOUTEY	C23.1 C20.16Z	Activité terminée	Inventorié
FRC9000645	S.A.R.L. Polymétaux	Mécanique générale, mécanosoudure	Lieu dit Charmotte (la)	ANJOUTEY	C25.50A C25.61Z	Activité terminée	Inventorié
FRC9000646	SICTOM de la Vallée Sous-Vosgienn e	Déchetterie	Chemin Montbonnet (du)	ANJOUTEY	E38.11Z	En activité	Inventorié
FRC9000647	S.A.R.L. BEST (Bureau d'Etudes et Services Techniques)	Mécanique	Zone artisanale Noye (de la)	ANJOUTEY	C25.6	Ne sait pas	Inventorié
FRC9000648	SIVOM d'Anjoutey-Etueffont	Station d'épuration	Rue Stade (du)	ANJOUTEY	E37.00Z	En activité	Inventorié
FRC9000650	Michel MAUFFREY	Traitement de surface de métaux	Rue Stade (du)	ANJOUTEY	C25.61Z	Activité terminée	Inventorié
FRC9001625		Décharge	Rue Stade (du)	ANJOUTEY	E38.11Z	Activité terminée	Inventorié
FRC9001626		Décharge	Lieu dit Bauchet	ANJOUTEY	E38.11Z	Activité terminée	Inventorié
FRC9000729	Commune de Bourg-sous-Châtelet	Décharge		BOURG-SOUS-CHATELET	E38.11Z	Activité terminée	Inventorié
FRC9000440	ROGER Robert	Travaux publics		ETUEFFONT	F42	Ne sait pas	Inventorié
FRC9000441	Transac, anc. Les Teintureries du Territoire de Belfort, anc. UDET, anc. Zeller Frères	Articles en caoutchouc, anc. tissage et filature	28 Rue Grande	ETUEFFONT	C13.2 V89.03Z S96.01 C22 C18.1 C25.50A	Activité terminée	Inventorié
FRC9000442	ZELLER Frères et Cie	Filature et tissage	Etueffont-Bas	ETUEFFONT	C13.1	Ne sait pas	Inventorié
FRC9000443	UDET	Tissage de toile de coton	26 bis Rue Grande	ETUEFFONT	C13.9	Ne sait pas	Inventorié

N° Identifiant	Raison(s) sociale(s) de(s) l'entreprise(s) connue(s)	Nom(s) usuel(s)	Dernière adresse	Commune principale	Code activité	Etat d'occupation du site	Etat de connaissance
FRC9001074	Commune d'Etueffont	Décharge	Rue Eloie (d')	ETUEFFONT	E38.11Z	Activité terminée	Inventorié
FRC9001075		Décharge sauvage		ETUEFFONT	E38.11Z	Activité terminée	Inventorié
FRC9001076	MONNIER	Station-service		ETUEFFONT	G47.30Z	Ne sait pas	Inventorié
FRC9001077	Jeanne TKACZYK-PIERSON	Station-service	20 Rue Grande	ETUEFFONT	G47.30Z	Activité terminée	Inventorié
FRC9001078	Jean-Marc HEIDET	Vente et réparation de matériel agricole	10 Rue Chayère (de la)	ETUEFFONT	C28.30Z	Ne sait pas	Inventorié
FRC9001079	Syndicat Mixte de Gestion de la Piscine d'Etueffont	Piscine	31 Rue Grande	ETUEFFONT	E38.11Z	Ne sait pas	Inventorié
FRC9001080	S.A.R.L. LASEREST	Entretien de machines de bureau, recyclage de cartouche toner	33 bis Rue Grande	ETUEFFONT	C26	Ne sait pas	Inventorié
FRC9001081	S.A.R.L. LINDECKER	Station-service	33 ter Rue Grande	ETUEFFONT	G47.30Z	Activité terminée	Inventorié
FRC9001098	Commune de Felon	Décharge	Lieu dit Les Roullats	FELON	E38.11Z	Activité terminée	Inventorié
FRC9001099	S.A.R.L. Farque	Mécanique de précision	8 Rue Eglise (de l')	FELON	C25.50A	Activité terminée	Inventorié
FRC9001588		Décharge	Lieu dit Les Bois Etais	FELON	E38.11Z	Activité terminée	Inventorié
FRC9001179	Commune de Grosmagny	Décharge	Lieu dit En Royer	GROSMAGNY	E38.11Z	Activité terminée	Inventorié
FRC9001180	François KOEHLER	Dépôt de ferraille et de véhicules hors d'usage (VHU)	Rue Colidaine (de la)	GROSMAGNY	E38.31Z	Activité terminée	Inventorié
FRC9001593		Décharge	Raidillon Les Ronds Prés	GROSMAGNY	E38.11Z	Activité terminée	Inventorié
FRC9000501	Charles Brisard, anc. Electro-industrie de l'Est, anc. Luttenbacher, anc. Stoessel, anc. Thomann, anc. Tacquard	Fonderie et fabrication de pompes	13 Rue Général de Gaulle	LACHAPELLE-SOUS-ROUGE MONT	C24.5 C28.2 C27.90Z C28.30Z	Activité terminée	Inventorié
FRC9000505	Riss et Hammes, anc. Maitrerober	Station-service		LACHAPELLE-SOUS-ROUGE MONT	G47.30Z	Activité terminée	Inventorié

N° Identifiant	Raison(s) sociale(s) de(s) l'entreprise(s) connue(s)	Nom(s) usuel(s)	Dernière adresse	Commune principale	Code activité	Etat d'occupation du site	Etat de connaissance
FRC9000505	Riss et Hammes, anc. Maitrerobert	Station-service		LACHAPELLE-SOUS-ROUGE MONT	G47.30Z	Activité terminée	Inventorié
FRC9000506	STEMMELEN Edmond	Menuiserie	Route nationale 83	LACHAPELLE-SOUS-ROUGE MONT	C16.23Z	Ne sait pas	Inventorié
FRC9000507	RONFORT Pierre	Menuiserie	78 Rue Général De Gaulle (du)	LACHAPELLE-SOUS-ROUGE MONT	C16.23Z	Ne sait pas	Inventorié
FRC9001197		Station d'épuration	Lieu dit Cornets	LACHAPELLE-SOUS-ROUGE MONT	E37.00Z	Ne sait pas	Inventorié
FRC9001198	Mecaplus, anc. S.A. Barall	Mécanique de précision	Rue Général de Gaulle (du)	LACHAPELLE-SOUS-ROUGE MONT	C25.50A C25.61Z	Ne sait pas	Inventorié
FRC9001199	FRIESS	Station-service	24 Rue Général de Gaulle (du)	LACHAPELLE-SOUS-ROUGE MONT	G47.30Z	Activité terminée	Inventorié
FRC9001200	PROBST	Station-service		LACHAPELLE-SOUS-ROUGE MONT	G47.30Z	Ne sait pas	Inventorié
FRC9001201	SCI KABD, anc. Carrosserie Block	Station-service	102 Rue Général de Gaulle (du)	LACHAPELLE-SOUS-ROUGE MONT	G45.20	Ne sait pas	Inventorié
FRC9001202	Etienne BLOCK, anc. BOIN M., anc. SOCIETE DES ATELIERS DE CONSTRUCTIONS	Garage	82 Rue Général de Gaulle (du)	LACHAPELLE-SOUS-ROUGE MONT	G45.20 G47.30Z	En activité	Inventorié
FRC9001203	Garage Ehret, anc. Patrick DUMORTIER	Garage et station-service	54 Rue Général de Gaulle	LACHAPELLE-SOUS-ROUGE MONT	G47.30Z D35.45Z G45.20	Activité terminée	Inventorié
FRC9001204	S.A.R.L. Est-Industrie Service	Chaine de brunissage	41 Rue Général de Gaulle (du)	LACHAPELLE-SOUS-ROUGE MONT	C25.61Z	Activité terminée	Inventorié
FRC9001205	SCI de la Saint-Nicolas, anc. SIFFERLIN, anc. LISCH, anc. HANAUER-WOERLIN	Production de pointes de navettes en métal	16 Rue Pierre Jaminet	LACHAPELLE-SOUS-ROUGE MONT	F43.3 D35.44Z C25.9 C10.8 C17.2	Ne sait pas	Inventorié
FRC9001444	Macplus	Travail des métaux	Zone d'aménagement concertée Brasserie (de la)	LACHAPELLE-SOUS-ROUGE MONT	D35.45Z C25.61Z C25.50A	En activité	Inventorié
FRC9001617		Décharge	Rue 1ere Armée (de la)	LACHAPELLE-SOUS-ROUGE MONT	E38.11Z	Activité terminée	Inventorié

N° Identifiant	Raison(s) sociale(s) de(s) l'entreprise(s) connue(s)	Nom(s) usuel(s)	Dernière adresse	Commune principale	Code activité	Etat d'occupation du site	Etat de connaissance
FRC9000549	Jules et Martin Chagué, anc. Jacques Noblat, anc. François Monnier	Exploitation agricole, anc. Tannerie, anc. Moulin à farine	17 Rue Marronniers (des)	PETITEFONTAINE	C10.6 C15.11Z A01	Activité terminée	Inventorié
FRC9001243	Commune de Petitefontaine	Décharge	Rue du Lac	PETITEFONTAINE	E38.11Z	Activité terminée	Inventorié
FRC9001244	Commune de Petitmagny	Décharge	Lieu dit Champs la Brosse	PETITMAGNY	E38.11Z	Activité terminée	Inventorié
FRC9001616		Décharge	Route Giromagny (de)	PETITMAGNY	E38.11Z	Activité terminée	Inventorié
FRC9001251	Garage Berna-Derhan Fils, anc. Garage Dehran	Garage et station-service	31 Rue Vosges (des)	ROMAGNY-SOUS-ROUGE MONT	G47.30Z G45.20	En activité	Inventorié
FRC9001572	ERDF	Transformateur		ROMAGNY-SOUS-ROUGE MONT	D35.44Z	Ne sait pas	Inventorié
FRC9000560	SOCIETE LORRAINE DE TRAVAUX PUBLICS	Travaux publics	Route Saint Nicolas (de)	ROUGEMONT-LE-CHATEAU	F42	Ne sait pas	Inventorié
FRC9000561	Delle Fonderie Industrielle (DFI), anc. Thécla Industrie, anc. Société de Revêtement et de Décoration, anc. Stein, anc. Tréfilor, anc. SA Kern, anc. Schmerber fils et Cie, anc. Rimbole	Traitement de surface, anc. Production de pièces métalliques et pour machines textiles, anc. Moulin	8 Rue Leval (de)	ROUGEMONT-LE-CHATEAU	C13.40Z C10.6 V89.07Z C25.50A C25.61Z V89.03Z	Activité terminée	Inventorié
FRC9000562	SAS Filiac, anc. Manufacture de Rougemont, anc. Etablissements Victor Erhard	Tréfilerie, anc. Filature	24 Rue Jean Moulin	ROUGEMONT-LE-CHATEAU	C20.16Z C13.1 C25.1 G45.21B V89.03Z E38.47Z C25.50A C20.30Z D35.45Z	En activité	Inventorié
FRC9000566	Paul Cardot	Garage	59 Rue Jean Moulin	ROUGEMONT-LE-CHATEAU	H49.39 V89.03Z E38.39Z	Ne sait pas	Inventorié
FRC9000567	REUILLARD Joseph	Garage	Rue Leval (de)	ROUGEMONT-LE-CHATEAU	G45.20	Ne sait pas	Inventorié

N° Identifiant	Raison(s) sociale(s) de(s) l'entreprise(s) connue(s)	Nom(s) usuel(s)	Dernière adresse	Commune principale	Code activité	Etat d'occupation du site	Etat de connaissance
FRC9000568	MCB, anc. Fabrique de Plastique de L'Est, anc. TEEN (Techniques et Equipements Nouveaux), anc. Roy, anc. Dorget, anc. Chapuis et Winckler, anc. Koeglin et Cie	Fabrication de résistances, anc. Tissage	7 Rue Etueffont (d')	ROUGEMONT-LE-CHATEAU	C25.50A C20.16Z C27.11Z C13.2 C25.61Z V89.03Z V89.07Z	Ne sait pas	Inventorié
FRC9000569	GAMBA Frères	Peinture, Plâtrerie	24 bis Rue Jean Moulin	ROUGEMONT-LE-CHATEAU	C20.30Z	Ne sait pas	Inventorié
FRC9001048	SERTRID (Syndicat d'Etudes et de Réalisations pour le Traitement Intercommunal des Déchets)	Quai de transfert de déchets		ROUGEMONT-LE-CHATEAU	E38.11Z	En activité	Inventorié
FRC9001257	Commune de Rougemont-le-Château	Décharge	Lieu dit Terre qui tourne	ROUGEMONT-LE-CHATEAU	E38.11Z	Activité terminée	Inventorié
FRC9001259	HUGARD	Station-service		ROUGEMONT-LE-CHATEAU	G47.30Z	Ne sait pas	Inventorié
FRC9001260	André LOHRMANN	Dépôt de ferrailles et de véhicules hors d'usage (VHU)		ROUGEMONT-LE-CHATEAU	E38.31Z	Ne sait pas	Inventorié
FRC9001261	GIE Nitro-Bickford	Fabrication d'explosif	Lieu dit La Coiche	ROUGEMONT-LE-CHATEAU	B08.12Z G45.20 V89.03Z C23.7 C20.51Z	Ne sait pas	Inventorié
FRC9001262		Station d'épuration	Rue Leval (de)	ROUGEMONT-LE-CHATEAU	E37.00Z	En activité	Inventorié
FRC9001263	Mécanique et Outillages de Franche-Comté (MOF)	Mécanique de précision, tournage, fraisage	4 bis Rue Leval (de)	ROUGEMONT-LE-CHATEAU	C25.50A	Ne sait pas	Inventorié
FRC9001264	DEVALLAND, anc. BICHET	Station-service	11 Rue Jean Moulin	ROUGEMONT-LE-CHATEAU	G47.30Z	Activité terminée	Inventorié
FRC9001265	Dominique SCHMITT	Garage	53 Rue Jean Moulin	ROUGEMONT-LE-CHATEAU	G45.20	Activité terminée	Inventorié
FRC9001266	Société Régionale du Bâtiment Scanzi et Fils	Atelier de préfabrication de panneau en béton	40 bis Rue Jean Moulin	ROUGEMONT-LE-CHATEAU	V89.03Z C23.6	Activité terminée	Inventorié
FRC9001267	MUNSCH, anc. Pierre KELLER	Scierie, anc. extraction de barytine	37 Rue Saint-Nicolas (de)	ROUGEMONT-LE-CHATEAU	B08.91Z C16.10 C16.29Z	Activité terminée	Inventorié

N° Identifiant	Raison(s) sociale(s) de(s) l'entreprise(s) connue(s)	Nom(s) usuel(s)	Dernière adresse	Commune principale	Code activité	Etat d'occupation du site	Etat de connaissance
FRC9000572	CORDIER Gustave	Garage et station-service	Route Rougemont (de)	SAINT-GERMAIN-LE-CHATELET	G45.20	Ne sait pas	Inventorié
FRC9001270	Commune de Saint-Germain-le-Châtelet	Décharge	Rue principale	SAINT-GERMAIN-LE-CHATELET	E38.11Z	Activité terminée	Inventorié
FRC9001271		Station d'épuration	Lieu dit Derrière Bethonvilliers	SAINT-GERMAIN-LE-CHATELET	E37.00Z	En activité	Inventorié
FRC9001538	Martin Diffusion	Entrepôts frigorifiques	51 Rue Principale	SAINT-GERMAIN-LE-CHATELET	C27.20Z D35.45Z	En activité	Inventorié
FRC9001610		Décharge	Rue Prés (des)	SAINT-GERMAIN-LE-CHATELET	E38.11Z	Activité terminée	Inventorié